

Cette étude a été réalisée par:

Mouldi Guessoumi

Kamilia Ben Ayed

Imen Kochbati

Riadh Ben Hmida

Ahmed Machouch

Meriem Gzara

Najet Yacoubi

Souhail Mdimagh

Haithem Zaibi

Imen Gzara

Ameni Mekki

Ridha Raddaoui

Hatem Achech

Raoudha ouni

Traduction : Mr Malek Kfif

Préface du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Le forum tunisien pour les droits économiques et sociaux se donne pour priorité de décortiquer pour mieux les comprendre, les raisons profondes de l'échec du modèle de développement tunisien. A cet effet, les orientations économiques prises par la Tunisie depuis le 14 janvier 2011, font l'objet d'analyses critiques susceptibles de répondre à des questionnements persistants. L'objet de la présente étude se rapportant au terrorisme, trouve dans ce cadre toute sa place. Loin de constituer un épiphénomène fortuit ou passager, ce phénomène n'est que l'une des conséquences du délaissement et de la marginalisation dont pâtiennent de nombreuses régions du pays.

La réponse aux revendications économiques et sociales de larges franges de la population devient une urgence qui ne saurait s'accommoder plus longtemps des attermoissements des gouvernants et d'une gestion de «crises passagères ». Elle requiert un modèle de développement alternatif respectueux de la souveraineté nationale et indépendant des injonctions des institutions financières internationales. C'est ainsi que le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux vise à dépasser la simple critique des politiques économiques et

sociales des gouvernements successifs pour s'engager à soutenir et à accompagner les divers mouvements sociaux.

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux en est ainsi naturellement venu à s'intéresser aux dynamiques de protestations et de revendication individuelles et collectives. Celles-ci sont souvent spontanées et dépourvues de l'encadrement nécessaire, faute de cadres formels de représentation syndicale ou autre, du fait de l'exclusion et de la marginalisation des groupes majoritairement concernés. Dans ce cadre, le Forum a mis en place l'*Observatoire Social Tunisien* qui se donne pour mission à travers le suivi et l'analyse des mouvements sociaux, de soutenir les populations exclues de tout dialogue faute de représentation effective, malgré qu'elles soient considérées par l'ensemble des observateurs, comme principales victimes du modèle actuel de développement.

La capitalisation de son expérience de soutien aux différents groupes sociaux marginalisés ainsi que sa constante écoute de leurs revendications, a amené le forum à accorder son intérêt à la question de l'émigration irrégulière et à ses victimes majoritairement jeunes et exclues du fait des choix économiques prédominants à ce jour. Une cellule d'étude et d'observation du phénomène a été créée à cet effet dans la perspective de la développer en un instrument d'analyse et de propositions en collaboration avec un réseau d'acteurs régionaux et internationaux travaillant sur la question.

En créant le Centre Tunisien de Recherches et d'Etudes sur le Terrorisme, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, s'engage maintenant dans l'étude du phénomène du terrorisme afin de mieux cerner les stratégies et les cheminements de son expansion. Nous espérons par là et à travers le recueil et l'analyse des données qui s'y rapportent, contribuer au démantèlement de cette menace rampante et initier un processus de dédommagement des populations affectées.

**Pour le Forum Tunisien pour
les Droits Economiques et Sociaux**

Le Président

Abderrahmen Hedhili

Le Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme

Présentation générale

L'initiative de la création du Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme, est née du constat que la majorité des études relatives à ce phénomène en Tunisie, sont réduites devant la rareté de ressources proprement tunisiennes se référant à la pensée et aux stratégies des organisations terroristes internationales ou régionales.

Trois éléments significatifs nous permettent de confirmer aujourd'hui le développement du phénomène terroriste en Tunisie tant sur le volet statistique que qualitatif :

- La progression de la fréquence des opérations terroristes depuis le mois de mai 2011.

Dès la première période suivant la révolution, de l'attaque de Rouhia (gouvernorat de Siliana), à l'égorgement de soldats, en passant par l'exécution du martyr de la garde nationale Anis Jelassi, les assassinats politiques et le contrôle des monts Chaambi, Mghira et Sammama dans le gouvernorat de Kasserine, tend à le confirmer.

- Le développement de la contrebande des armes à travers la zone frontalière.

Elle est confirmée dès novembre 2011 à partir de Dhiba (gouvernorat de Tataouine) avec la participation du dénommé Hilmi Rtibi jusqu'à son implication en février 2012 dans l'affaire dite de Bir Ali Ben Khelifa.

L'affaire dite des « armes de Medenine » a par la suite révélé la poursuite de l'introduction des armes sous la supervision d'Ahmed Rouissi, Mohamed Aouadi et Ridha Sebtaoui par la région de Ben Guerdane (gouvernorat de Medenine). La découverte ultérieure de nombreuses caches d'armes et l'avortement de plusieurs tentatives de passeurs, ont par ailleurs confirmé cette grave évolution.

- L'infiltration des institutions de l'Etat en général et de l'armée et des services sécuritaires en particulier.

Cette offensive a été renforcée en raison de l'affaiblissement de l'état en post révolution d'une part, et de l'accession au pouvoir de l'islam politique d'autre part, depuis l'élection de l'assemblée constituante en octobre 2011.

Les organisations terroristes ont ainsi rapidement mis à profit le territoire libyen pour l'instauration dès le mois de mai 2011, de centres d'entraînement de leurs cadres au maniement des armes. Le plus réputé en est certainement le camp de Dirna qui a permis sous la supervision d'Ahmed Rouissi et de Adel Saidi entre autres, d'organiser plusieurs dizaines de sessions d'entraînement de terroristes tunisiens avant que ces derniers

n'implantent leurs propres bases telles que celles de Mesrata et Dar Dhiafa à Laajilet, détruite par une attaque aérienne en février 2016.

Capitalisant une stratégie efficace de contrôle des mosquées, une recrudescence de leur prosélytisme et la réorganisation de leurs mouvements, les terroristes ont par la suite envisagé l'implantation de camps d'entraînement en Tunisie en prévision de la confrontation attendue entre les tenants du Califat et ceux d'un Etat national et républicain.

Le premier de ces camps est celui découvert le 10 décembre 2012 au mont « Snek » à Kasserine suite à l'assassinat du martyr Anis Jelassi et grâce à des documents attestant l'allégeance d'une brigade du nom de Okba Ibn Nafaa au chef d'El Qaida au Maghreb, Abdelmalek Droukal alias Abou Mosaab Abdel Ouadoud, dans le but de restaurer la tradition du jihad au pays de Okba Ibn Nafaa.

Les aveux du terroriste Jamel Mejri ont par la suite dévoilé les appuis financiers et les liens organisationnels avec les groupes «El Moulathamoun» dirigé par l'algérien Moktar Belmoktar alias « le borgne » depuis le désert malien, et avec la branche d'El Qaida au Yemen à travers le dénommé Taha Lattrache .

Il est légitime dans ce contexte de craindre des menaces réelles sur notre projet national dans sa globalité, du fait d'une très probable persistance du phénomène et de son expansion en

l'absence de données statistiques précises et de bases de données nationales fiables à même de conduire à un diagnostic rationnel de l'état du terrorisme tunisien. Devant cette situation, l'inefficacité de la lutte contre le terrorisme concernera non seulement le volet sécuritaire mais également sociétal tant que l'opacité entourera son implantation réelle dans le pays et que l'on n'accordera pas l'intérêt nécessaire à la compréhension de ses stratégies propres et de ses fondements idéologiques.

Le rôle grandissant des terroristes tunisiens ne peut pas être seulement appréhendé comme une problématique extérieure en lien avec des contextes régionaux particuliers ou de lointains foyers de tension. Si nous devons retenir la leçon algérienne, il convient de considérer ce rôle en tant que donnée liée à une problématique intérieure, sachant que la présence des terroristes tunisiens sur les fronts internationaux actuels cessera un jour et qu'il s'agira alors de gérer les menaces de leur retour au pays.

La défense d'un projet national reste donc désarmée en l'absence des bases statistiques et des données nécessaires à l'évaluation des menaces terroristes réelles et à l'élaboration des stratégies d'endigement les plus efficaces.

Les dossiers des affaires en justice comme références de l'étude : les données et leurs limites

Afin de décoder les dynamiques du phénomène terroriste en Tunisie et dans un effort de compréhension de la logique de la pensée terroriste et de celle de la structuration de ses organisations, le Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes du Terrorisme s'est principalement appuyé sur l'analyse des pièces constitutives des dossiers des affaires en justice.

Il est à préciser que les données contenues dans ces dossiers peuvent être classées en deux catégories du point de vue de leur précision et de leur pertinence scientifique :

La première inclue des informations objectives telles que l'âge, les origines, la situation familiale ou d'autres données personnelles.

La seconde englobe l'ensemble des données ou aveux recueillis lors de l'enquête de police et qui peuvent être mises en question, particulièrement lorsqu'elles ont été enregistrées en l'absence d'avocats de la défense ou lorsque les accusés se sont rétractés. Concernant ces dernières données le centre s'est attaché à en vérifier la pertinence à travers la confrontation des différents documents et procès-verbaux des dossiers, et les déclarations des différents accusés, parfois même dans des affaires

différentes, afin de dégager une base de données suffisamment valide.

Les limites légales de la publication des données d'affaires en justices

Le Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes du Terrorisme œuvre dans le respect des cadres légaux et en particulier de l'article 61 du décret 115 du 02 novembre 2011, qui interdit la divulgation de toute donnée de l'instruction judiciaire couverte par le secret jusqu'à sa publication lors d'une audience publique, sous peine de sanctions allant de mille à deux mille dinars.

Cette interdiction de divulgation des données judiciaires couvre l'ensemble de la période de mise en accusation s'étalant des travaux de l'enquête de la police ou de la garde nationale par (dérogation judiciaire), à l'instruction et aux éventuels recours aux décisions de la chambre de mise en accusation. Elle n'est levée que par la lecture des décisions finales de la chambre, et des conclusions de l'instruction en audience publique des tribunaux compétents.

Il est à rappeler que le nouveau cadre légal de la loi fondamentale numéro 26 du 07 août 2015, prévoit des mesures répressives à l'encontre de toute personne qui « divulguerait de façon volontaire certaines informations ». Considérant dans son chapitre VII que « dans le cadre de sa protection, des mesures

seront prises pour protéger toute personne chargée de par la loi, de constater et de punir les crimes de terrorisme prévus par cette loi, notamment les juges, les officiers de police judiciaire, civile ou militaire, les agents de la douane ou ceux de l'autorité publique ».

Ces mesures de protection concernent également les auxiliaires de justice, les agents infiltrés, les informateurs, les témoins, les victimes ou toute personnes qui par un quelconque moyen remplirait son devoir de dénonciation auprès des autorités concernées. Au besoin, ces dispositions peuvent être étendues aux familles et proches des personnes précédemment énumérées dont on peut craindre la mise en danger.

Les objectifs du centre

Les objectifs du centre sont :

- Sur le court terme :
 - La publication de statistiques et d'études aidant à la compréhension du phénomène du terrorisme.
 - Définir les profils des terroristes, leurs parcours et les mécanismes de leur évolution.
 - Observer l'évolution du phénomène en Tunisie, ses caractéristiques sociales et sa répartition géographique.
 - Etudier l'étendue de l'imprégnation du tissu social par le terrorisme.
 - Etudier l'étendue des liens et des réseaux du terroriste .
- Sur le moyen terme
 - Observer le processus menant à l'exécution d'actes terroristes.
 - Comprendre les mécanismes de développement du phénomène dans le but de contribuer à son endiguement et à la limitation de son impact.
 - Comprendre les mécanismes de transformation menant de l'état d'influence idéologique à l'adhésion opérationnelle.

- Etudier les conditions sociales favorables à l'éclosion du terrorisme.
 - Soutenir les personnes affectées par le terrorisme et favoriser les mécanismes d'accompagnement.
- Sur le long terme :
- Mettre à la disposition des chercheurs et des institutions, une banque de données sur la question.
 - Contribuer à la lutte contre le terrorisme et à sa prévention à travers la production et la publication des études.
 - Œuvrer à la formation et à l'accompagnement des divers acteurs pour l'éducation à la lutte contre le terrorisme, en collaboration avec les composantes de la société civile et les institutions éducatives.
 - Œuvrer à la création d'une expertise en matière de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec les institutions et les organisations responsables de la question.

L'identité institutionnelle du centre

Les recherches du centre s'appuient sur différents domaines de compétences et sur la collaboration entre psychologues, sociologues, juristes, juges, avocats, universitaires spécialistes de la finance ou des sciences religieuses et experts militaires ou civils des questions de sécurité.

Notre centre ambitionne de mener ses recherches selon plusieurs axes thématiques à partir de l'analyse détaillée des dossiers instruits, dont :

- Le terrorisme et les instruments juridiques nationaux et internationaux :
 - Terrorisme et système pénitentiaire.
 - Terrorisme et droits humains.
 - Droit international et droit tunisien face la nébuleuse terroriste.
 - La justice tunisienne et le terrorisme.
- Les organisations et les réseaux terroristes tunisiens et internationaux :
 - La dynamique des organisations terroristes en Tunisie et l'envoi de djihadistes à l'étranger.
 - Les organisations et les réseaux terroristes en Tunisie : pensée, naissance et structuration.
 - Le fonctionnement interne des organisations terroristes.

- Le cumul des armes en Tunisie et les opérations terroristes : cheminement, entraînements et affrontements.
- Profils de la personnalité terroriste en Tunisie :
 - Le développement de la personnalité du terroriste.
 - Les femmes et les jeunes dans l'organisation terroriste.
 - Les enfants embrigadés par les organisations.
- Stratégies terroristes et élaboration de stratégies contraires :
 - les systèmes d'information et de communication des organisations terroristes.
 - Les réseaux terroristes régionaux et internationaux de financement et le blanchiment d'argent.
 - Les connections entre organisations terroristes locales, régionales et internationales.
 - La confrontation stratégique : stratégies terroristes et stratégies contraires.

L'unité d'écoute et de prévention du terrorisme

Le CTRET œuvre à la mise en place d'une unité qui doit permettre une meilleure connaissance du phénomène terroriste et une compréhension de ses processus de recrutement et de radicalisation grâce à l'écoute d'un maximum de victimes de ce cheminement.

Il se propose également d'analyser grâce au recours aux sociologues, psychologues, juristes et autres, le contenu violent du discours des groupes terroristes en directions des jeunes les plus fragiles et les plus exposés.

L'objectif sera dans ce cadre, de propager dans l'espace public et dans les réseaux d'information et de communication, un discours alternatif capable de contrer celui de l'extrémisme et de la violence, à l'aide d'une stratégie de récupération des groupes de population fragile ciblée par les organisations terroristes.

L'unité devra concevoir les grandes lignes de l'intervention auprès des personnes affectées par le terrorisme, à travers le soutien juridique et la prise en charge psychologique et sociale.

Ses principales missions seront :

- La prise en charge psychologique et sociale par des spécialistes, pour une réhabilitation des groupes affectés.
- L'assistance juridique.
- L'observation et le dépistage de potentiels passages à l'acte, en vue de la prévention et, le cas échéant, la dénonciation préventive.
- Le soutien aux familles soucieuses de s'opposer à la radicalisation de leurs enfants et de s'impliquer dans la prévention des risques.

- De développer et de diffuser un discours cohérent contre l'extrémisme, la violence et le terrorisme à travers les réseaux sociaux, les medias et des actions de terrain.

Méthodologie de l'étude

La recherche s'appuie sur les dossiers des affaires enrôlées en justice entre 2011 et la fin de l'année 2015 et dont les éléments sont devenus publiables depuis leur évocation en audience publique. Le centre a ainsi pu prendre connaissance de 384 d'entre elles qui ont impliqué plus de 2224 accusés.

Le projet d'approfondir l'étude de ces dossiers pourrait sembler empiéter sur le rôle de l'institution judiciaire et particulièrement sur celui de son pôle antiterroriste, mais la volonté du centre tunisien des recherches et des études sur le terrorisme n'a jamais été de se substituer à l'autorité judiciaire spécialisée ni d'en influencer les décisions ou les verdicts. Son ambition est d'exploiter le foisonnement d'informations sur le phénomène terroriste afin d'en tirer des leçons pertinentes et opérationnelles à même de contribuer à une lutte plus efficace contre son développement.

En effet, si la loi 26 -2015 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent a prévu de palier un vide par l'institution d'une commission nationale de lutte contre le terrorisme, son efficience a dès le départ été entravée par son rattachement institutionnel et organisationnel à la présidence du gouvernement, la plaçant de fait sous l'influence de directives politiques conjoncturelles variant au gré des gouvernements.

La méthodologie de l'étude se caractérise par les six points suivants:

➤ *1-Un échantillon de mille accusés*

Après avoir pris connaissance de 384 affaires en justice impliquant plus de 2224 accusés, on a retenu un échantillon d'accusés dont l'appartenance à la mouvance terroriste est prouvée soit par des aveux devant le juge d'instruction ou en audience devant la cour, soit par la saisie d'armes et de listes de cibles potentielles d'assassinat en leur possession en sus de la certitude de leurs participation à des entraînements en Tunisie et à l'étranger .

➤ *2-L'adoption d'un référencement propre des dossiers*

Devant l'importance de la documentation disponible, la complexité des faits et leur interdépendance ainsi que l'imbrication de multiples affaires, le centre a opté pour l'attribution d'identifiants propres aux différents dossiers se référant autant que possible aux dénominations communément utilisées telles que: «affaire des armes de Médenine», «dossier de l'aile sécuritaire secrète d'Ansar Echaria », « dossier Fatma Zouaghi », «dossier Ben Aoun» ou «dossier de l'attaque du domicile de Mr.Lotfi Ben Jeddou», ministre de l'intérieur.

➤ *3-Une analyse de l'échantillon à plusieurs niveaux*

Les données contenues dans les dossiers ont été étudiées quantitativement à l'aide du logiciel statistique SPSS puis analysées selon les paramètres suivants :

- La répartition géographique par gouvernorats.
Tant les lieux de résidence que de naissance ont été pris en compte pour saisir la dynamique démographique terroriste et sa mobilité géographique.
- La dimension genre, dans le but de comprendre la composante féminine du terrorisme.
- L'état civil des accusés de l'échantillon et leurs situations familiales, en essayant d'établir les corrélations éventuelles avec les conclusions de la lecture du paramètre basé sur le genre.
- Le niveau d'instruction, afin d'explorer les liens éventuels du phénomène avec l'échec du système d'enseignement et déterminer les nouvelles missions attendues des politiques culturelles et éducatives.
- La répartition selon l'âge. Notre échantillon révélant 75% d'individus de moins de 34 ans, on observe un attrait grandissant des jeunes pour les mouvements terroristes.
- L'activité professionnelle, considérant que l'étude du phénomène ne peut occulter l'aspect de la qualification,

des métiers et de l'intégration socioprofessionnelle de ses acteurs.

➤ *4- les facteurs influents de mobilisation et de recrutement*

Bien que le Centre de Recherches et d'Etudes sur le Terrorisme considère que les facteurs influençant l'attrait et la mobilisation, sont d'une importance majeure dans la formation de la personnalité du terroriste, on considère que l'instant décisif dans sa mutation est celui de l'allégeance explicite aux organisations extrémistes, confirmée par l'adoption de signes extérieurs constituant des actes matériels criminalisés par la loi.

➤ 5- *les indicateurs d'appartenance aux organisations terroristes*

A la lecture des dossiers en justice, il apparait que le virage des personnes incriminées vers l'affiliation terroriste proprement dite sous l'effet de divers facteurs influents, se concrétise objectivement par :

- Le serment d'allégeance à un émir ou à une organisation terroriste en Tunisie ou à l'étranger.
- l'entrée dans la clandestinité inhérente aux mouvements terroristes à travers l'occultation de l'identité véritable et le choix ou l'acceptation d'un alias.

Ces deux dernières conditions constituent généralement des préalables introduisant à l'entraînement militaire et à l'intégration des camps -ou garnisons- dans les maquis tunisiens ou à l'étranger dénommée « Ribat ».

CHAPITRE I : DONNEES GENERALES SUR LES ACCUSES DE TERRORISME

I- Répartition géographique des terroristes par gouvernorat

Nous constatons une disparité dans la répartition géographique selon les gouvernorats que nous avons regroupés en trois groupes.

Tableau 1 : répartition par gouvernorat de résidence

N°	Groupe	Gouvernorat	Effectifs	Pourcentage
1	Groupe 1	Gouvernorat de Tunis	181	18,78
2		Gouvernorat de Sidi Bouzid	138	14,32
3		Gouvernorat de L'Ariana	61	6,33
4		Gouvernorat de Jendouba	53	5,50
5		Gouvernorat de Kasserine	52	5,39
6		Gouvernorat de Médenine	51	5,29
7		Gouvernorat de Bizerte	50	5,19
8	Groupe 2	Gouvernorat de Sousse	49	5,08
9		Gouvernorat de Nabeul	43	4,46
10		Gouvernorat de Kairouan	39	4,05
11		Gouvernorat de Ben Arous	35	3,63
12		Gouvernorat de Manouba	31	3,22
13		Gouvernorat du Kef	27	2,80
14		Gouvernorat de Monastir	24	2,49
15		Gouvernorat de Gafsa	23	2,39
16		Gouvernorat de Zaghouan	21	2,18
17		Gouvernorat de Kébili	19	1,97
18		Gouvernorat de Tataouine	18	1,87
19		Gouvernorat de Sfax	16	1,66
20		Gouvernorat de Mahdia	13	1,35
21	Groupe 3	Gouvernorat de Gabès	8	0,83
22		Gouvernorat de Béja	6	0,62
23		Gouvernorat de Siliana	5	0,52
24		Gouvernorat de Tozeur	1	0,10
		Total des réponses aux questions « oui »	964	100
		Pas de réponse	36	3,6
		Total	1000	100,0

A- Groupe I

Ce groupe comprend les gouvernorats accueillant entre 50 et 200 terroristes et qui sont : Tunis, Sidi bouzid, Jendouba, Kasserine, Médenine et Bizerte

- 1- Le gouvernorat de Tunis

Ce gouvernorat occupe la première place en accueillant 19% des terroristes. Ceci s'explique par plusieurs raisons dont :

- ✓ Le facteur démographique puisque cette région est la plus peuplée du pays avec 1 056 200 habitants d'après le dernier recensement de 2014¹.
- ✓ Le leadership.

Des cadres et chefs terroristes ont en effet fuit dans la nuit du 13 au 14 janvier 2014 des prisons de Borj Erroumi (Bizerte), Borg El Amri (Manouba) et de la prison civile de Kasserine, pour se réfugier dans les faubourgs populaires de la capitale. D'autres ont bénéficié de l'amnistie générale et se installés à Tunis. La plupart se sont regroupés autour de Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh, libéré en mars 2011 et résidant à Tunis pour constituer la première direction fondatrice de l'organisation Ansar Echaria.

¹ www.ins.tn

✓ Le contrôle du terrain.

Les organisations terroristes ont immédiatement après la révolution, renforcé leur assise dans des quartiers populaires, par le contrôle des mosquées et l'imposition d'imams de leur mouvance, afin de diffuser la pensée extrémiste.

▪ 2- Le gouvernorat de Sidi bouzid

Bien que n'occupant que le douzième rang du point de vue de la population avec 429 900 habitants, ce gouvernorat est le deuxième le plus peuplé de terroristes avec une proportion de 14.50% . Cette distorsion statistique est due:

✓ Au facteur historique.

Depuis plus d'une décennie le terrorisme est fortement implantée dans la région et a fourni les terroristes de la plupart des opérations armées. Bien intégré dans la population, les terroristes ont rapidement pu se restructurer et influencer les réalités locales grâce à une légitimité « de la détention passée », et de là, conquérir plusieurs mosquées afin de diffuser l'idéologie extrémiste.

✓ Aux alliances et relations familiales.

La nature du tissu social, des relations familiales ou claniques et des alliances, ont contribué à renforcer des

liens de solidarité qui expliquent des ralliements collectifs et une proximité agissante avec les proches des organisations radicales.

✓ Au facteur géographique.

La région de Sidi Bouzid est une zone centrale reliant le nord et le sud du pays et jouant un rôle vital pour la contrebande et le ravitaillement. Elle constitue également une zone d'appui aux combattants retranchés dans les monts Chaambi, Sammama et Mghilla, une chaîne montagneuse qui offre des conditions favorables au terrorisme.

✓ Au leadership local

D'importants chefs tels que Khalifa Garaoui, Ramzi El Ifi ou Hechmi Madani, connus pour leur propagande de la pensée extrémiste ou pour leur expérience dans l'implantation de cellules terroristes, et qui ont fait leurs preuves dans des opérations de terrain dans la région ou ailleurs, n'ont pas quitté le gouvernorat.

Ces terroristes bénéficient également de la présence de Khatib El Boukhari dit El Idrissi, considéré comme le père spirituel de la pensée terroriste en Tunisie et qui gère depuis son domicile une mosquée et une école coranique.

3-Le gouvernorat de l'Ariana

Avec 6.5 % de notre échantillon, l'Ariana occupe la troisième place au classement du groupe 1, essentiellement pour un avantage de proximité du commandement.

La stratégie de faire de ses quartiers populaires une base de l'action terroriste, était un choix murement réfléchi. Elle prévoyait un contrôle des mosquées et l'implantation locale de cadres de retour des foyers de confrontation armée tels que la Libye, tout en y gardant des liens. De dangereux chefs tels que Karim Klai et Saber Mechergui ont également habité à la cité Ettadhamen.

Cet environnement propice pourrait expliquer les assassinats politiques, la découverte de dépôts d'armes et la tentative avortée d'attaques à l'explosif (du poste de la garde nationale, le 18 janvier à Ettadhamen) dont le gouvernorat a été le théâtre.

4-Les gouvernorats de Jendouba et Kasserine

Ces deux gouvernorats peuvent être considérés comme le berceau du projet terroriste de mise en place de camps d'entraînement, servant de bases de retranchement pour les opérations dans les des villes. Dès la première période suivant la révolution, les différents groupes ont tôt fait de repérer les zones montagneuses du nord-ouest les plus difficilement accessibles et limitrophes de l'Algérie, pour déclarer la Tunisie « terre de

djihad » et préparer ainsi le déclenchement des opérations armées contre l'Etat et les institutions .

Ce virage stratégique a été confirmé par la découverte le 10 décembre 2012 d'une correspondance¹ du groupe Okba Ibn Nafaa à l'émir d' El Qaïda au Maghreb signifiant son allégeance à ce dernier et requérant en conséquence un soutien financier et humain pour ressusciter la tradition du jihad en terre « kairouanaise. Le choix de l'allégeance aux organisations terroristes internationales et de l'action armée devenait ainsi assumé et clair. Cela signifie par ailleurs le passage de la Tunisie de statut de « terre de prosélytisme » à celui de « terre de Jihad ».

Les aveux du terroriste Jamel Mejri en décembre 2012, confirment qu'en 2011, Abou Iyadh a fait le déplacement dans les montagnes du nord-ouest pour y prêter allégeance à l'organisation d'El Qaïda au Maghreb devant le terroriste moussa Abou Rahla, alias Abou Daoud, délégué pour l'occasion et désigné comme responsable de l'émirat de Tunisie.

D'autres aveux des terroristes Mohamed Aouadi ou Mohamed akkari chargés respectivement de l'aile militaires et sécuritaires de l'organisation Ansar Echaria, sont venus appuyer ces faits.

¹ Document versé au dossier de l'affaire dite « des armes de Médenine » suite à l'assassinat du sergent de la garde nationale, Anis Jelassi.

5-Le gouvernorat de Medenine

La situation géographique du gouvernorat, limitrophe des frontières libyennes, ainsi que la participation de plusieurs originaires de la région aux combats en Irak et particulièrement à ceux de Fellouja avec le groupe Ezzarkaoui, expliquent l'importance du phénomène terroriste qui y sévit. Ezzarkaoui et particulièrement ceux de Fallouja.

D'autres facteurs peuvent être évoqués.

- Le facteur historique :

La participation des jeunes originaires de la région aux combats en Irak puis en Syrie dès l'ouverture de ce nouveau front, a déjà été évoquée. D'autres ont également été impliqués dans les événements de la Ghriba à Djerba en 2001 puis dans ceux de Soliman en 2006.

- La facilité logistique :

De nombreux réseaux de contrebande sont bien implantés dans la région depuis les années soixante-dix. Ces réseaux se sont renforcés durant la dernière décennie précédant la révolution. Destinés à l'origine au trafic des biens de consommation et de combustibles divers, ils ont vite étendu leurs domaines d'activité à la drogue, aux armes et aux passages clandestins des frontières, en accointance avec le terrorisme qui a su exploiter

leur connaissance des voies de passage et des villes libyennes frontalières.

- Le facteur économique :

Comme le confirment les importants mouvements de protestation contre la construction d'un « mur » de sécurité le long du tracé des frontières, l'activité économique dans le gouvernorat reste beaucoup plus tributaire de l'économie parallèle que des circuits formels et légaux, grâce au poste frontalier de Ras Jdir et aux pistes sahariennes.

6-Le gouvernorat de Bizerte

La mouvance terroriste dans ce gouvernorat s'est distinguée par sa visibilité comme cela a été le cas lors de la tentative en 2012, de substituer dans la ville de Sejnane une police salafiste à l'autorité de l'Etat et à ses institutions sécuritaires.

Des jeunes de la région ont également été parmi les premiers groupes partis combattre en Syrie.

Le terroriste Abou Bakr El Hakim y aurait joué un rôle de première importance dans la structuration de plusieurs groupes en s'appuyant sur des vétérans revenus de Syrie, et des éléments ayant participé à l'opération de Soliman.

L'assassinat le 23 octobre 2013 du martyr Mohamed Toujani à proximité du complexe sidérurgique El Fouladh à Menzel

Bourguiba, et sa concordance avec les attaques de Ben Aoun, étaient un signe supplémentaire de l'importance des groupes locaux et de leur coordination avec les acteurs du projet terroriste à travers le pays.

Des connexions avec les réseaux à l'étranger ont pu être démontrées. En effet, le terroriste Anouar El May condamné à mort en première instance pour l'assassinat du martyr Mohamed Toujani à Menzel Bourguiba, avait suivi des entraînements en Syrie dans les camps de Jebhet Ennosra. Et son complice dans le même attentat, avait réussi à prendre la fuite en rejoignant le camp de Sebrata en Lybie, dirigé successivement par Ahmed Rouissi puis par Nourredine Chouchane lui-même tué au cours du raid américain en février 2016¹.

B-Groupe II

Ce groupe est composé des gouvernorats abritant entre 10 et 49 terroristes de notre échantillon. Il inclut :

- Manouba
- Ben arous
- Zaghouan
- Nabeul
- Kairouan

¹ Aveux enregistrés dans l'affaire du meurtre du martyr Ahmed Toujani le 23/10/2013 à Menzel Bourguiba, Bizerte

- Sousse
- Monastir
- Mahdia
- Sfax
- Gafsa
- Kébili
- Tataouine

La couverture de ces treize gouvernorats prouve l'ampleur de la présence terroriste à travers tout le territoire tunisien à travers le prosélytisme et l'encadrement social qui a prévalu au départ vers les lieux de culte et les caravanes caritatives. Cette ampleur s'est renforcée par une action coordonnée des groupes de Soliman et ceux qui ont tenté de rejoindre soit l'Irak en 2004 soit l'Algérie entre 2005 et 2006.

La discordance entre la répartition des affaires de terrorisme et la dispersion géographique des accusés peut s'expliquer par la dynamique terroriste en relation avec l'emplacement de ses bases, le théâtre des opérations envisagées et une mobilité continue accompagnant les projets de liquidation de personnalités ciblées ou des objectifs stratégiques. La réactivation de réseaux en liaison historique avec les terroristes et une volonté de structurer leur présence dans les régions de Tunis et de l'Ariana ont également influencé cette diffusion.

C-Groupe III

Il s'agit du groupe de gouvernorats accueillant moins de dix accusés parmi notre échantillon et regroupant dans un ordre de présence croissant:

- Béja
- Siliana
- Gabès
- Kébili

Ce faible taux de présence peut s'expliquer par la rareté, dans ces régions, de leaders historiques de la mouvance terroriste ainsi que par leur moindre emprise sur les mosquées, lieux essentiels de diffusion de leur pensée.

Nous pouvons conclure qu'en ce qui concerne le lieu de résidence, et hormis le cas des gouvernorats du Kef, de Nabeul et de l'Ariana, il existe une certaine proportionnalité pour les dix premiers gouvernorats classés, alors que Tozeur et Siliana restent les deux derniers classés.

II- Répartition des terroristes selon la nationalité

Dans l'échantillon, sur 1000 terroristes, 988 sont de nationalité tunisienne, 6 sont algériens et 5 sont libyens.

Tableau 2. Répartition par nationalité

Nationalité	Effectifs	Pourcentage
Tunisienne	988	98.8
Algérienne	6	0.6
Libyenne	5	0.5
Pas de réponse	1	0.1
Total		100

Ces statistiques révèlent que la Tunisie ne semble pas constituer un front prioritaire pour les organisations terroristes internationales qui n’y ont pas dépêché de combattants et en accordant la priorité à la guerre en Syrie. Ce choix est confirmé par les prêches à travers les mosquées, appelant à la mobilisation en Syrie et soutenant les départs par toutes les voies de passage, même illégales.

III- Répartition des terroristes selon la variable du genre

Le phénomène terroriste s’appuie essentiellement sur un recrutement masculin puisque les accusés sont à 96.5 % des hommes. Les femmes n’y ont assuré pendant longtemps qu’un rôle subalterne traditionnel, pour occuper ensuite progressivement, avec le développement du phénomène, de plus en plus de postes de responsabilité.

Dans ce cadre Fatma Zouaghi a assuré des responsabilités importantes comme la gestion des pages internet du groupe Ansar Echaria et le commandement de certaines de ses cellules après sa classification comme groupe terroriste et la fuite ou l'arrestation de ses dirigeants¹.

Par ailleurs, et devant la multiplication des arrestations et de leurs pertes humaines dans les affrontements, les groupes terroristes ont eu recours à l'entraînement militaire des femmes dans leurs maquis dont celui de Sidi Bouzid sous la supervision de Khelifa Graoui, imam dans la même ville et précédemment impliqué dans l'affaire de Soliman².

La jeune mineure dénommée Ghada a également été recrutée en vue de commettre un attentat à l'explosif contre le poste de la garde nationale de la cité Ettadhamen.

Tableau 3. Répartition des accusés selon le genre

Genre	Nombre	Pourcentage
Hommes	965	96.5
Femmes	35	3.5
Total	1000	100

¹ Dossier de la tentative d'assassinat de l'ambassadeur des Etats Unis : Fatma Zouaghi.

² Dossier de la tentative d'organisation d'actes terroristes par des femmes adoptant le voile intégral objet de l'arrêt de mise en accusation 34/331 du 19/11/2015.

Nous restons actuellement dans l'impossibilité d'accéder à des données quant à l'activité des femmes tunisiennes qui ont rallié les zones de confrontation à l'étranger notamment la Syrie.

Le terroriste Jihad Toujani a effectivement réussi à monter un réseau d'envoi de combattantes vers la Syrie en falsifiant des documents leur permettant de d'obtenir les visas nécessaires pour des pays de transit comme ce fut le cas pour les deux étudiantes Hajer .D et Ouiem B.

Nous pouvons citer également les tentatives de Sahar H. de rejoindre son fiancé à travers la Turquie en empruntant un vol régulier, et celles de Zeineb K. et Ines G. qui en 2013 avaient voulu rejoindre le même projet de jihad sous l'influence et l'incitation des prêches de Kamel Zarrouk à la mosquée Ettaouba d'El Omrane¹.

IV- Répartition selon l'état civil

Les terroristes recensés sont majoritairement célibataires tel que le montre le tableau suivant :

Etat civil	Nombre	Pourcentage
Célibataire	536	68.45
Marié(e)	239	30.52

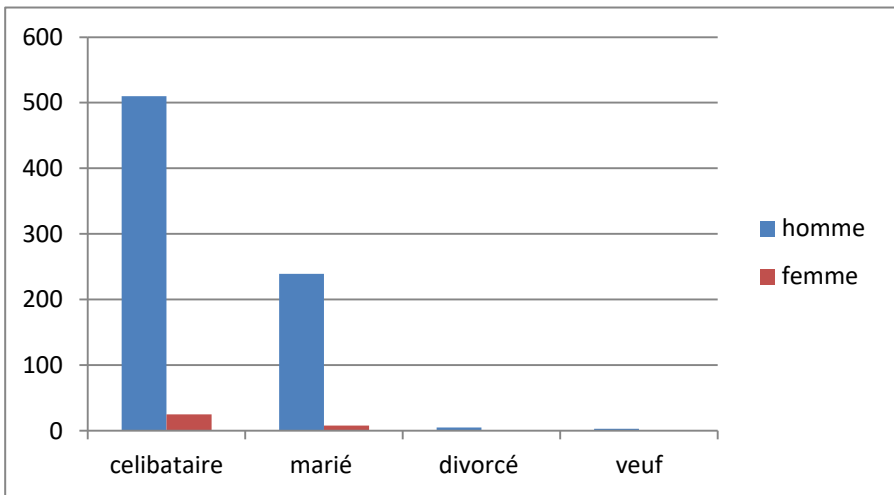
¹ Affaire de la tentative de franchissement clandestin des frontières libyennes vers la Syrie ; arrêt de la chambre de mise en accusation 34/67 du 12/03/2014.

Divorcé(e)	5	0.64
Veuf(ve)	3	0.38
Nombre de réponses disponibles	783	100

Ces chiffres sont en cohérence avec les indicateurs démographiques à l'échelle nationale soit un recul de l'âge de mariage et une prédominance du célibat pour les moins de 35 ans¹.

Les mêmes proportions sont retrouvées en ce qui concerne la prédominance du célibat pour notre échantillon féminin.

Graphique n°1- Répartition des terroristes selon l'âge et l'état civil (tenant compte de la réponse par oui)



¹ www.ins.tn

V- Répartition selon les tranches d'âge

Le phénomène terroriste est un phénomène répandu essentiellement parmi les jeunes. La tranche d'âge 18-34 ans y est majoritaire avec une prédominance des 25-29 ans. Ceci confirme la gravité du phénomène du fait qu'il réussit à annihiler par là une importante richesse démographique en recrutant parmi les forces vives du pays sensées contribuer au développement et à la création de richesses.

Les accusés de moins de 18 ans sont minoritaires dans notre échantillon car leurs affaires font l'objet de procédures spéciales devant des chambres judiciaires réservées aux mineurs. Leur nombre de trois recensés n'est donc pas significatif et ne reflète pas l'étendue véritable du phénomène parmi les enfants auxquels nous consacrerons une étude spécifique.

Ce potentiel de jeunesse qui constitue une base très importante de notre pyramide démographique¹ constituera certainement une grave source de préoccupation sociale et économique s'il reste à la merci de la propagande terroriste et de ses recruteurs.

¹ Recensement général de la population, 2014.

Tableau 5. Répartition des terroristes selon les tranches d'âge

		Femmes	Hommes	Total
Tranches d'âge	Moins de 18 ans	0	3	3
	18 à 24 ans	14	204	218
	25 à 29 ans	10	275	285
	30 à 34 ans	5	243	248
	35 à 39 ans	3	123	126
	40 à 44 ans	1	59	60
	45 à 49 ans	2	33	35
	50 à 54 ans	0	13	13
	55 à 59 ans	0	1	1
Plus de 60 ans	0	5	5	
Total		35	959	994

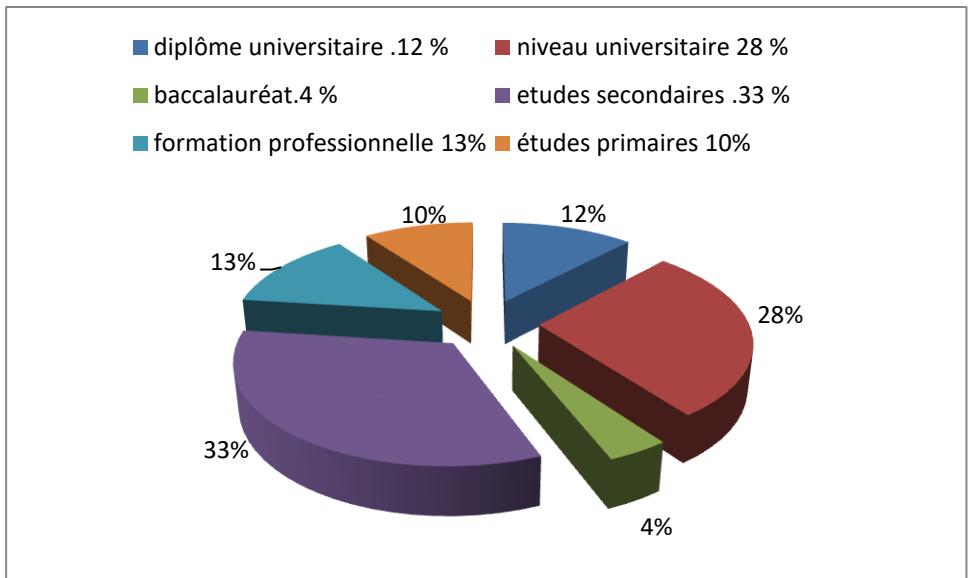
La répartition entre tranches d'âge ne semble pas significativement influencée par le genre, malgré le nombre réduit de femmes dans l'échantillon, du fait d'une réceptivité similaire au discours radical parmi ces jeunes.

VI- Répartition selon le niveau d'instruction

Dans l'état actuel des dossiers des affaires en cours, de la retranscription des interrogatoires et des réponses enregistrées, il nous semble difficile de tirer des conclusions très précises quant à ce questionnement.

Parmi le millier d'accusés de notre échantillon, 64.3%, n'ont pas fourni de réponses assez claires sur leur niveau d'instruction. Dans la portion restante, 40% ont un diplôme ou un niveau d'instruction universitaire, 33 % ont un niveau d'études secondaires, 13 % justifient d'un diplôme de formation professionnelle et 4 % du baccalauréat.

Graphique n°2. Répartition selon le niveau d'instruction



Nous pouvons constater que la majorité des terroristes ont un niveau d'instruction universitaire, ce qui reflète une conséquence naturelle des politiques d'enseignement de masse et de l'accès quasi généralisé aux universités.

L'échec des politiques de développement et l'inadéquation de l'enseignement au marché de l'emploi, s'ajoutant à la

défaillance d'un système de formation professionnelle décrédibilisé aux yeux de la population, ont engendré une recrudescence du chômage chez les diplômés de l'université et un taux de 68 % de terroristes d'un niveau d'études secondaire ou supérieur.

VII- Répartition selon l'activité professionnelle

L'inventaire des activités professionnelles des terroristes montre une prédilection pour des professions non contraignantes libérales et de petit commerce qui, professions qui facilitent la coordination entre les différentes cellules ou la surveillance de lieux publics tels que les mosquées ou les marchés. Ces activités représentent 15% des professions répertoriées dans l'échantillon.

Tableau 6. Répartition selon l'activité professionnelle

Profession	Nombre	Pourcentage
Ouvriers qualifiés ou non	373	45.5
Profession libérale	122	14.9
Elèves et étudiants	68	8.3
Fonctionnaires	59	6.6
Enseignants	26	3.2
Agriculture et pêche	25	3.1
Chômeurs	24	2.9
Artisans	20	2.4
Contrebandiers	17	2.1
Petits métiers	16	1.95
Travailleurs à l'étranger	13	1.6
Fonctionnaires de la fonction publique	11	1.34
Sécurité et armée	10	1.2
Hauts cadre de l'Etat	9	1.1
Religieux	7	0.85
Retraités	7	0.9
Femmes au foyer	7	0.9
Sans profession	5	0.6
Réponses enregistrées	819	100

Dans certains cas, des terroristes ont démissionné de leurs emplois pour diverses raisons dont le refus de servir un Etat

« mécréant » ou pour ne pas avoir à se soumettre aux règles du droit positif.

Des agents de la sécurité intérieure ou de l'armée, ont troqué leurs emplois pour devenir vendeurs ambulants sur les marchés ou devant les mosquées.

Le recrutement des terroristes ciblait également de façon préméditée des personnes occupant des fonctions susceptibles de faciliter les plans terroristes par :

- l'exploitation d'un agent de sécurité pour prévenir les descentes de police inopinées ou pour être informé des enquêtes et des renseignements concernant les affaires terroristes.
- les tentatives d'infiltration des organes de l'Etat dans le but d'influencer les services de sécurité ou de l'armée.
- l'adoption par l'organisation Ansar Echaria d'un véritable service d'infiltration et de propagande, démantelé par l'arrestation de ses principaux responsables en septembre 2013 à l'occasion de la descente faite au domicile parental de Hamza Arfaoui à Sijoumi à Tunis, dont :
 - ✓ Mohamed Aouedi alias Ettouil, responsable de l'aile militaire.
 - ✓ Mohamed Akkeri, alias Lafayette, responsable de l'aile sécuritaire secrète.
 - ✓ Mohamed Khiari, alias Aous.

Lors de la même descente, le terroriste Adel Saidi, alias Zouba, qui supervisait l'entraînement militaire des tunisiens à Derna en Libye, a été tué.

- la mise en place d'un service secret de renseignements, consacré aux personnalités politiques, aux militants des droits humains, aux avocats, aux magistrats et aux journalistes, afin de fournir à l'aile militaire des listes d'objectifs de liquidations. Dans ce but, Maya Jeribi, Sofiane ben Farhat et Olfa Youssef ont fait l'objet de surveillance pour une reconnaissance de leurs domiciles, déplacements et trajets habituels.
- l'exploitation des fonctions de membres de la police et des forces de sécurité, telles que celle de Karim B. ou de Oualid N., pour garantir la sécurité de Abou Iyadh aux passages par d'éventuels barrages de polices, et sécuriser ses déplacements à travers le pays (Kébili, Zaafouria à Ben Aoun, Sidi Bouzid).

Voici un extrait des aveux de karim B : « durant le mois de février 2012, je me suis déplacé en voiture dans la région de l'Ariana pour rencontrer Mohamed Akkari qui m'a informé que je serai chargé de collecter les informations concernant le ministère de l'intérieur auxquelles mes fonctions me permettaient d'accéder. Il m'a ordonné de ne plus fréquenter mes connaissances de la mosquée pour ne pas être repéré et pour que si l'un d'eux venait à être arrêté, il ne m'entraînerait pas

dans sa chute ... au mois de mars 2013 je suis allé à l'Ariana avec Mohamed Ennacer Dridi ; Mohamed Akkari nous y attendait. A trois, nous avons rejoint la cité El Ghazala. Mes deux accompagnateurs se sont absentés un moment puis Mohamed Ennacer est revenu accompagné de trois personnes parmi lesquelles j'ai reconnu Adel Saidi et Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh. Mohamed Ennacer a pris la troisième personne à l'écart pour lui dire : tu dois accompagner ces personnes à Sidi Bouzid sans trop de bavardage en cours de route, tu es accompagné par ton collègue de la garde nationale et après un plein au kiosque à essence réglé par le collègue, nous avons rejoint Sidi Bouzid en passant par El Fahs, Kairouan, Chebika et avons déposé les trois passagers à une autre station de carburant».

Il poursuit : « au cours du mois de septembre 2013, Mohamed Ennacer Dridi a pris contact avec moi pour me dire que nous devions faire un déplacement au sud. J'ai accepté sur son insistance et il m'a attendu avec Hamdi K. devant mon domicile. A la fin de mon service, nous sommes allés en voiture au cimetière de Byrsa où Mohamed Ennacer s'est absenté un moment pour revenir avec un sac noir d'où dépassaient des fils colorés, nous avons emprunté ensuite l'autoroute puis El Fahs et Sbikha. Une patrouille de la garde nationale nous y a arrêté pour excès de vitesse puis nous a laissé repartir lorsque leur collègue qui nous accompagnait s'est

présenté, enfin à Zaafrana à Sidi Bouzid, nous avons dû attendre devant la maison de jeunes car le téléphone d'un relai sur place ne répondait pas à l'appel de Mohamed Ennacer. Un deuxième contrôle d'identité de la garde nationale est de nouveau survenu sans conséquence après identification de notre accompagnateur, jusqu'à l'arrivée de deux jeunes en moto dont l'un a pris place dans notre véhicule pour nous guider jusqu'à une adresse que nous ignorions. Deux jours après notre retour de Zaafrana, Mohamed Ennacer m'a de nouveau demandé de l'accompagner au sud du pays en me recommandant de prévoir un congé, car notre séjour pourrait se prolonger. J'ai refusé, Mohamed Ennacer Dridi m'a alors textuellement répondu : nous avons quarante tonnes d'armes à Gabès que nous devons répartir, pris de colère, je réplique que cette fois je ne pars pas et que je ne veux plus être impliqué dans des opérations dont je ne suis pas informé comme mon dernier transfert de Abou Iyadh dont je n'avais pas été prévenu»¹.

- l'exploitation de relations personnelles pour l'obtention par la corruption de passeports. C'est le cas pour le terroriste Omar Ben Nejem, bien que l'agent corrompu ne soit pas pour autant poursuivi.

¹ Aveux contenus dans le dossier de l'affaire de l'attentat à l'explosif contre la voiture de la brigade des renseignements de La Goulette. Arrêt de la chambre de mise en accusation 9/93853 du 03/12/2014.

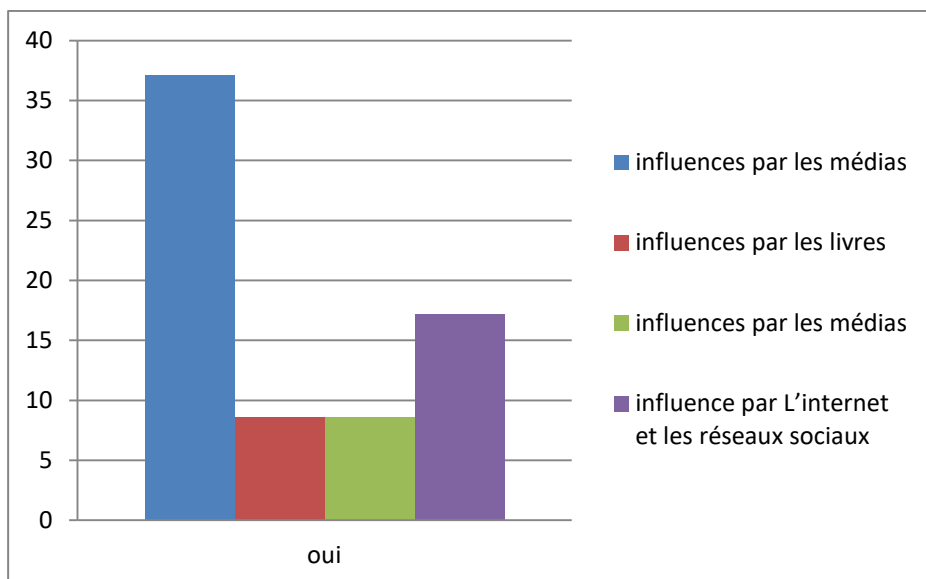
- Le recrutement, dans le cadre de l'expansion des réseaux terroristes de compétences professionnelles de toutes sortes dans le but de satisfaire, avec l'autonomie nécessaire, les besoins pour l'accomplissement de leurs actes.
 - Ainsi le dénommé Galaouzi, tourneur de son état, était chargé de fabriquer des silencieux pour les armes destinées aux éventuelles liquidations.
 - En raison de son rôle auprès des blessés dans les confrontations, Le chirurgien Abderraouf Taalbi n'a pas été autorisé par Abou Iyadh à fuir le pays alors que les arrestations ont débuté avec le classement de Ansar Echaria comme organisation terroriste en août 2013.
 - Ezzedine Abdellaoui, ancien des brigades d'intervention du ministère de l'intérieur, Abou Bakr El Hakim avec une expérience de la guerre en Irak, Adel Saidi, Ahmed Rouissi, Saber Mechergui, Karim Klai et bien d'autres ayant des connaissances militaires ou dans le maniement des armes, étaient des éléments importants dans la mise en place de l'aile militaire de l'organisation Ansar Echariaa.
 - Pour l'appui logistique, la possession de voitures et de moyens de transport était recherchée aussi bien pour faciliter les déplacements de Abou

Iyadh que pour des opérations de surveillance et de filatures. Mohamed Khiari Mokni, propriétaire d'une école de conduite et Mohamed Akkari Mokni alias Lafayette, ont assuré des rôles confirmés, dans ce cadre.

Chapitre II : Les facteurs de d'influence et les moyens d'endoctrinement

La mouvance terroriste à rapidement tiré profit de la chute du pouvoir en place, du vent de liberté et de l'amnistie qui a permis le retour de ses dirigeants exilés, pour prendre le contrôle d'un grand nombre de mosquées. La levée de la censure sur l'internet à également permis l'accès à la littérature et aux sites terroristes, favorisant une plus grande diffusion de leur pensée, particulièrement auprès des jeunes.

Graphique 3. Influence des personnes, de l'internet, des sites terroristes et des médias, dans l'embrigadement des terroristes.



On constate que plus du tiers des accusés reconnaissent une influence prédominante des personnes et donc d'une stratégie basée sur le charisme de « leaders » déjà connus avant la chute du pouvoir, pour leur appartenance terroriste en Tunisie ou à l'étranger.

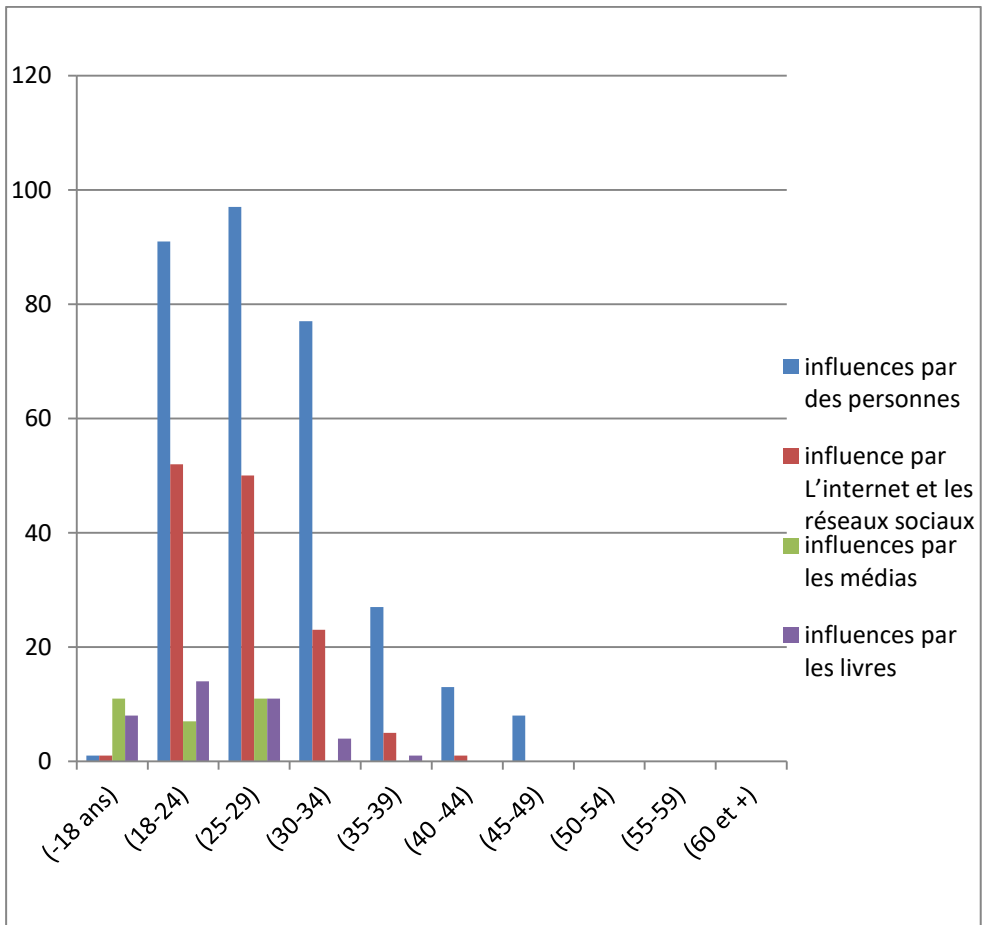
Dans cette stratégie, des associations nées après la révolution ont organisé de nombreux séminaires et conférences qui ont connu une affluence et une couverture médiatique remarquables avec la participation de théoriciens moyen-orientaux connus de la pensée extrémiste tels que Ouajdi Ghenim, Mohamed Hassen ou Iyadh Karni.

Nous pouvons résumer les facteurs d'influence et de recrutement en quatre éléments principaux, à savoir :

- Les personnes
- Les mosquées
- L'internet et les réseaux sociaux
- Les livres et la littérature écrite

L'impact de ces quatre facteurs est maximal sur la tranche d'âge des 18 à 34 ans comme le montre l'histogramme suivant.

Graphique 4. Facteurs d'influence selon les tranches d'âge



I. Influence et embrigadement à travers les personnes

Les mouvements terroristes ont donné aux imams, aux prédicateurs et aux anciens leaders terroristes, un rôle prépondérant dans la diffusion de leur pensée et dans l'embrigadement des jeunes.

Tableau 7. Constats avérés de l'influence des individus.

	Nombre	Pourcentage
Oui	314	31.4
Non	38	3.8
Sans réponse	648	64.8
Total	1000	100

A l'issue du premier congrès de l'organisation Ansar Echaria, la décision fut prise de créer un bureau de la prédication sous la direction de Nourredine Gandouz, cité par la suite dans l'affaire dite des armes de Médenine.

Ce bureau avait la charge de planifier la mainmise sur les mosquées à travers le pays.

Le cas du terroriste Khalifa Graoui en est un exemple. Lors de son interrogatoire le 5 juillet 2015, il déclarait : « ...je suis Imam en charge du prêche du vendredi à la mosquée El Habib à

Sidi Bouzid depuis environ deux années. J'ai assumé cette responsabilité à la suite d'un examen supervisé par le gouvernorat de la région, mais comme l'arrêté de ma nomination ne parvenait pas des services ministériels concernés, j'ai pris mes fonctions sans attendre les procédures réglementaires».

Il a occupé cette charge jusqu'au mois de ramadan 2015¹.

Ouissem M. déclarait d'un autre côté dans son interrogatoire du 14/11/2014, que depuis une année il fréquentait les lieux de culte de la région d'El Mourouj où il a fait la connaissance de jeunes adeptes du salafisme jihadiste qui l'ont convaincu de rallier leur cause. Depuis, il surfe sur les sites internet pour écouter les cours de Mohamed Hassen, Khaled Errachid et Mohamed Hussein Yacoub, ou pour visionner des vidéos propagandistes des batailles de Daech en Irak qui ont fini de le convaincre d'adopter cette voie.

L'un de ses congénères du quartier, Mohamed K., qui participait aux combats contre les chiites en Syrie, a poursuivi son lavage de cerveau et la domination de sa volonté, en entretenant un contact régulier avec lui sur Facebook, pour l'inciter à rejoindre le front Syrien et à y mourir en martyr².

¹ Arrêt 331 du 19/11/2015 de la chambre de mise en accusation.

² Arrêt 424 du 28/01/2016, chambre de mise d'accusation 34.

Le terroriste Kamel Zarrouk est considéré comme l'un des principaux acteurs dans la diffusion de la pensée extrémiste et l'embrigadement de jeunes, à travers ses prêches incitant à la violence dans plusieurs mosquées, dont El Yasmine à l'Ariana ou Ettaouba à Jebel Lahmar.

Le terroriste Sami.C reconnaissait : qu'il a « ...rejoint la mouvance jihadiste après avoir assisté à de nombreux prêches religieux d'Ansar Echaria dans la région de Nabeul, et entendu de nombreux discours de Kamel Zarrouk sur des sujets divers¹ ».

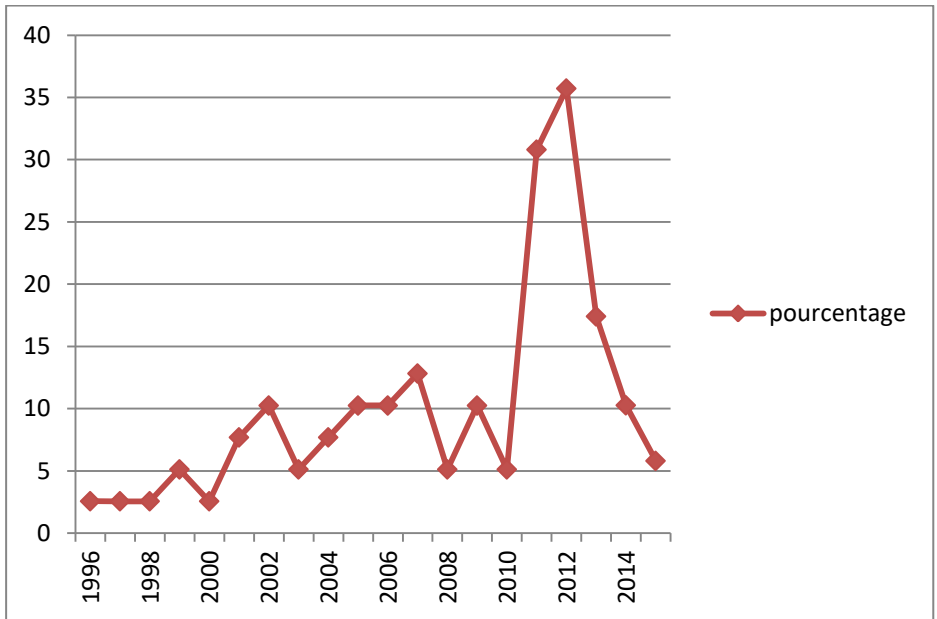
L'accusé Yassine B. déclarait dans son interrogatoire du 12/07/2014 qu'il était « originaire de la région de Jaafar à l'Ariana, après son baccalauréat, il a rejoint l'école préparatoire de la Soukra puis une filière d'ingénieur agricole au Kef qu'il devait achever à l'année universitaire 2014/2015. Après la révolution en 2011, il a rejoint la mouvance jihadiste sous l'influence du cheikh Kamel Zarrouk et de ses prêches à la mosquée El Yasmine de l'Ariana ou des réunions de campagnes d'Ansar Echaria ...il a également participé à des caravanes caritatives ...² ».

¹ Arrêt 448 du 07/01/2016, chambre de mise en accusation 34.

² Interrogatoire à la brigade nationale de lutte contre le terrorisme relevant de la garde nationale, PV 14/3/163 du 12/07/2.

L'impact de cette stratégie d'influence à travers les personnes et leaders reconnus, est allé grandissant pour atteindre son apogée en 2012 et s'estomper par la suite jusqu'en 2013.

Graphique 5. Evolution des embrigadements à travers les personnes



Le terroriste Chokri Ben Othmen, alias Abou Mouhaned dont l'affiliation à l'organisation Ansar Echaria est certaine du fait de sa nomination au Mejles Echoura (organe dirigeant) au congrès de 2011, donnait à la mosquée Errahma de la citée El Khadra des prêches incitant au départ pour le jihad en Syrie et a activement soutenu des terroristes pour prendre le contrôle du lieu.

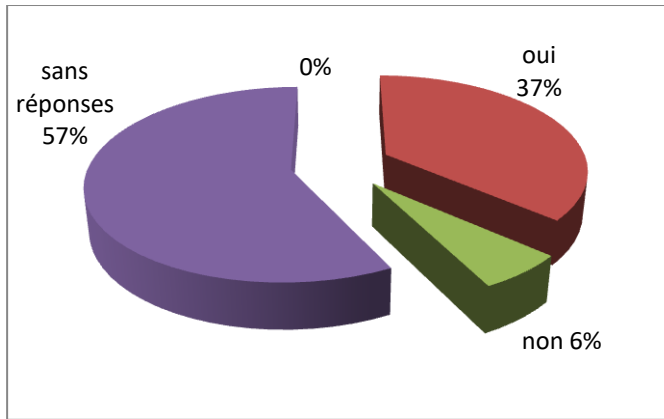
Dans ses aveux, l'accusé Ouael S. a reconnu avoir adopté la pensée jihadiste sous l'influence du dénommé Haider et des prêches de Kamel Zarrouk, Othmen Mokni, Seifallah Ben Hassine et Seif Eddine Errais, et qu'il était présent au congrès d'Ansar Echaria à Kairouan en 2012¹.

Il apparaît également dans les déclarations du terroriste mohamed Z., qu'il a adopté la pensée salafiste jihadiste après la révolution, après avoir assisté à plusieurs conférences et réunions d'endoctrinement tenues par Abou Souhaib et par Kamel Zarrouk alors recherché, dans la région de Douar Hicher. De même qu'il reconnaît avoir participé à plusieurs assemblées tenues par Seifallah ben Hassine, alias Abou Iyadh dans les « tentes de prosélytisme » d'Ansar Echaria².

¹ Aveux du dénomé Ouael S. dans l'affaire dite de Sobrata : le groupe « ceux qui ont donnés allégeance pour la mort ». Décision de la chambre de mise en accusation 34/50 du 31/12/2015

² Affaire Fatma Zouaghi ; décision de mise en accusation 34/437 du 28/01/2016.

Graphique 6. Influence des personnes dans l'endoctrinement



Il apparaît que le mouvement terroriste n'a pas préconisé l'affectation de femmes leaders dans des rôles de premier plan ou publics, dans les plaidoyers et le dans recrutement, sachant qu'il n'est pas envisageable de charger des femmes de prêches dans les mosquées, ou de commandement. Leur rôle est resté confiné dans des missions secondaires de liaison, de transmission d'informations ou d'aide aux familles. Il est cependant à signaler que le mouvement terroriste en Tunisie a confié à des femmes, l'administration de certaines pages sur les réseaux sociaux et a commencé à les préparer pour des opérations suicide.

II. Les mosquées et lieux de culte

Dès les premiers jours après la révolution, le mouvement terroriste a mené une grande offensive pour arracher le contrôle des lieux de culte à travers l'imposition d'imams et d'un

personnel qui leurs est fidèle, pour faire de ces lieux, des espaces de prosélytisme et d'embrigadement, et leur attribuer de nouveaux rôles.

Ces nouvelles missions des mosquées sous domination terroriste, sont les suivantes :

-Le recrutement.

Les terroristes ont exploité les tribunes des mosquées et des lieux de prières pour diffuser leur idéologie extrémiste à travers des conférences et des prêches, et embrigader des jeunes fraîchement venus à la pratique religieuse dans le but de les préparer à l'implication dans l'action.

Le terroriste Haithem H. déclarait qu'il était pratiquant depuis quatre ans (2011) et fréquentait les mosquées de la région de Ksar Helal où les prêches qui incitaient au jihad avaient un grand impact sur sa personne. Il finit par adopter la pensée jihadiste et suivit depuis son déclenchement, la guerre en Syrie sur les medias et les réseaux sociaux, jusqu'à en venir à l'idée d'intégrer l'une des factions combattantes¹.

Omar B.N. a avoué qu'il avait intégré l'organisation Ansar Echaria² en Tunisie, après avoir fait la connaissance de plusieurs

¹ Affaire de Sobrata. brigade de ceux qui ont donnés allégeance pour la mort. Source précédemment citée.

² Affaire de la tentative d'assassinat de l'ambassadeur des Etats Unis en Tunisie. Dossier de fatma Zouaghi. Source précédemment citée.

de ses membres à travers les mosquées Ennasr , Ounallah ou Beni Hachem (Douar Hicher) qu'il fréquentait.

-La planification des opérations terroristes.

Les lieux de culte et parfois les antichambres d'imams ont été utilisés pour la tenue de réunions restreintes et secrètes dans le but de planifier des actes terroristes. Ces pratiques ont été constatées à la mosquée Errahma de la cité Elkhadra ou officiait le terroriste Chokri Ben Othman, alias abou Mouhaned, et à la mosquée Errahma.

-L'enrôlement pour les départs en Syrie et l'organisation d'actes criminels.

Les terroristes ont exploité les prêches du vendredi et les conférences religieuses pour appeler au départ vers les foyers de confrontation et à la participation au jihad, particulièrement en Syrie. Ces appels ont été suivis de mesures opérationnelles de collecte de dons et de mise en relation avec les organisations d'accueil à l'étranger et avec les réseaux d'organisation des départs.

A la lecture des données révélées par les dossiers en rapport avec les départs en Syrie, il apparait que Mohamed A., Thabet A. et Ghaith A. se rendaient régulièrement à la mosquée « Frechich » (quartier du Kram Ouest, banlieue de Tunis) pour les prières et pour échanger avec des activistes du mouvement

terroriste. Ils se sont progressivement convertis à la pensée extrémiste qui rejette l'« hérésie des Etats », leurs institutions et leurs agents, particulièrement ceux qui servent les services publics et ignorent la référence à la chariaa. Arrivé à cette conviction, Karim.C. a pris la résolution de rejoindre DAECH et d'y inciter le reste des inculpés à combattre le régime en place en Syrie.

Il est à signaler que ces inculpés n'ont pas hésité avec d'autres adeptes de la pensée extrémistes de la même mosquée, à célébrer la tuerie des touristes lors de l'attaque du musée du Bardo, considérant ses auteurs comme les soldats d'une guerre sainte¹.

Hichem Saadi raconte dans ses aveux qu'il a été contacté au début de l'année 2013, peu avant l'assassinat du leader politique Chokri Belaid, par le dénommé Afif Laamouri chargé de l'information au sein de l'organisation Ansar Echaria. Il lui a demandé d'accepter d'accueillir l'un des invités de l'imam qui attendrait à la mosquée Zaafrani de la cité Ghazala, ce qui fut fait. Le soir même, Afif Laamouri s'est présenté en compagnie du journaliste Nasreddine Ben Hadid. Ils furent rejoints par Abou Iyadh l'émir de l'organisation Ansar Echaria et par Mohamed Akkari alors recherché. Abou Iyadh a accordé au

¹ Données révélées par l'instruction du dossier des projets de départ en Syrie. Décision 34/518 du 03/03/2015 de la chambre de mise en accusation.

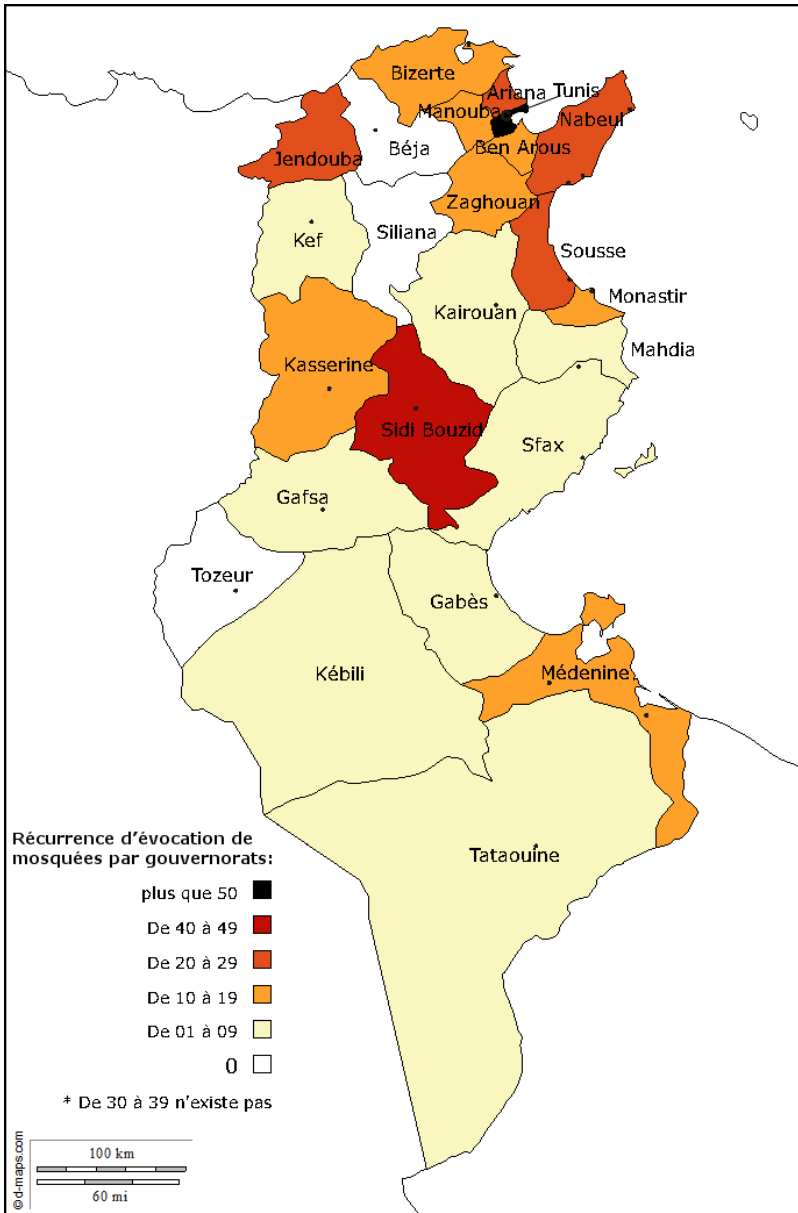
journaliste une interview de près de deux heures, publiée ensuite par le responsable de l'information et au cours de laquelle il niait toute implication de son organisation dans les événements terroristes du moment, notamment ceux de Jebel Chaambi¹.

Dans la proximité immédiate des mosquées, les terroristes tenaient des échoppes ou stands de vente de livres, de parfums et d'accoutrements extrémistes, en en profitant pour diffuser leur pensée et étendre leur réseau à travers le pays.

Il est à noter que la mainmise des organisations terroristes et particulièrement d'Ansar Echaria sur les lieux de culte, s'explique par plusieurs facteurs, notamment par la permissivité des services de sécurité et par la répartition des leaders influents à travers le pays.

¹ Aveux de Hichem Saadi dans l'affaire de « dar fadhal ». Affaire en instruction n°12/31883.

Carte de la récurrence d'évocation de mosquées par gouvernorats



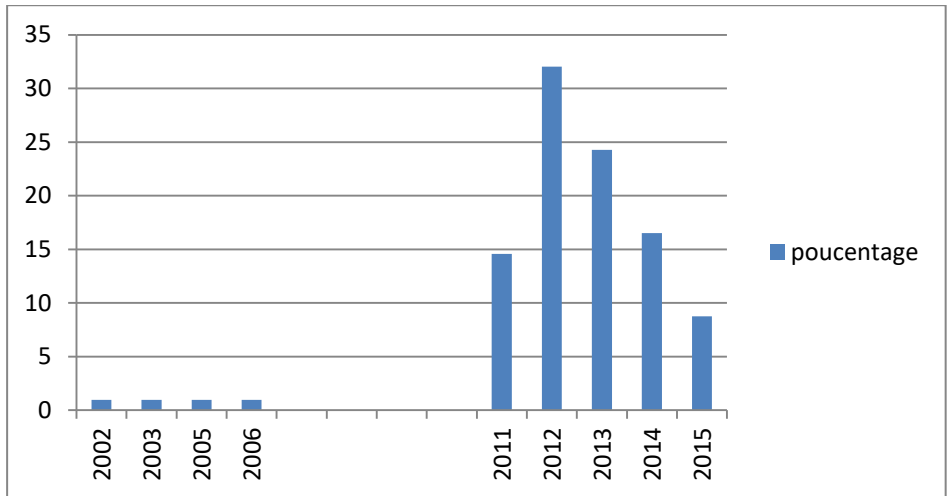
On remarque une concordance quasi parfaite entre cette carte de contrôle des mosquées avec la répartition géographique des terroristes de notre échantillon, évoquée au tableau 1 de ce rapport.

Les gouvernorats de Tunis et de Sidi Bouzid occupent respectivement les première et seconde place tant au niveau du contrôle des mosquées qu'à celui du nombre de terroristes. La même correspondance est constatée pour les derniers classés tels que Tozeur, Siliana et Béja. La commune de la cité El Khadhra du gouvernorat de Tunis, est quant à elle la plus citée dans les affaires de terrorisme comme lieu de recrutement et de réunion des inculpés.

III. Influence des medias, de l'internet et des réseaux sociaux

De nombreux terroristes avouent avoir été influencés par les vidéos publiées sur les réseaux sociaux de leaders d'Ansar Echaria tels que Mohamed Hassen, Ouajdi Ghenim et Iyadh Karni. Cette instrumentation de l'internet à travers des séquences triomphantes d'affrontements impliquant les terroristes en Syrie, en Irak ou ailleurs, ou faisant l'éloge de la vie dans les territoires sous leur domination, a impulsé les recrutements.

Graphique 7. Fréquence des terroristes déclarant avoir été influencés par les réseaux sociaux



L'augmentation du nombre de terroristes influencés par l'internet et les réseaux sociaux, peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont :

- La levée de la censure sur l'internet et la facilité d'accès aux sites terroristes qui a suivi la révolution.
- L'ouverture des frontières et la levée des entraves à l'utilisation de ces moyens.

L'impact des réseaux sociaux a augmenté à partir de 2011 pour arriver à son apogée en 2012 en raison de l'intérêt croissant des tunisiens pour les événements politiques et les conflits dans la région du « printemps arabe ».

Tableau 8. Nombre des accusés influencés par l'internet et les réseaux sociaux selon les années

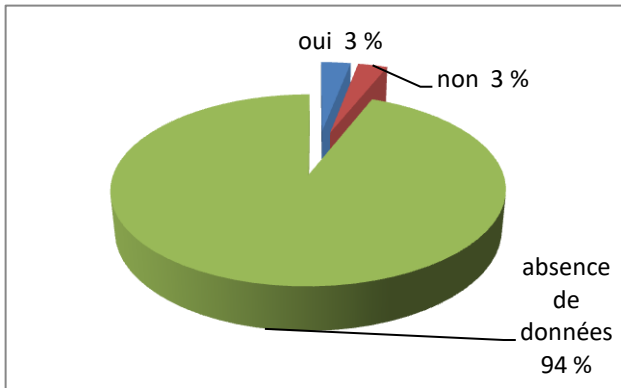
Année	Nombre	Pourcentage
2002	1	0.97
2003	1	0.97
2005	1	0.97
2006	1	0.97
2011	15	14.56
2012	33	32.04
2013	25	24.27
2014	17	16.5
2015	9	8.74
Total des réponses enregistrées	102	100

Il est à noter une faible pertinence de ces pourcentages en raison de la rareté des données crédibles quant à l'influence des medias et de l'internet dans les dossiers des affaires en cours, et du peu d'intérêt accordé aux moyens de diffusion des idées terroristes et à l'embrigadement, au cours des interrogatoires et de l'instruction lors de la phase de mise en accusation, l'intérêt ayant été davantage porté aux personnes et à la mise en place de réseaux.

Un grand intérêt a par contre été accordé à la citation des mosquées utilisées pour les réunions et l'embrigadement, ainsi

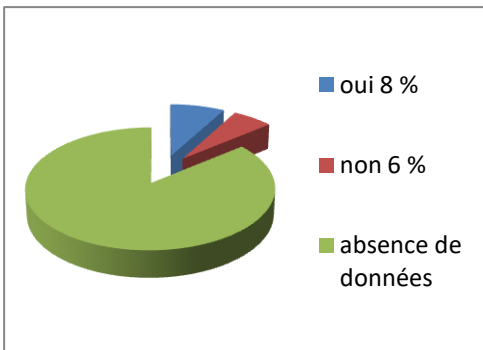
qu'aux livres saisis en raison de l'obligation procédurière d'établissement d'états précis des pièces à conviction présentes.

Graphique 8. Taux d'influence déclarée par les médias

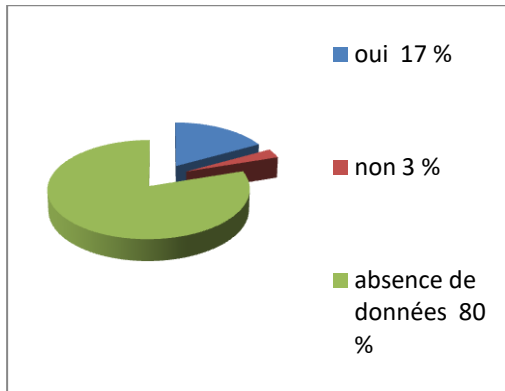


La remarque précédente relative à l'insuffisance de données sur la question dans les dossiers, est également valable pour une étude comparative de ces facteurs auprès des terroristes de sexe féminin.

Graphique 9. Influence chez les femmes terroristes des médias



Graphique 10. Influence de l'internet et des réseaux sociaux sur les femmes terroristes



IV. Les livres de référence

Le mouvement terroriste s'est très tôt intéressé au domaine de l'édition en Tunisie, considérant qu'il était de son devoir de s'opposer à la production de la pensée et de la culture contraire à son idéologie.

Un manuscrit original rédigé par Abou Iyadh en réponse à un article du Pr. Hichem Jait publié au journal Essabah du 21/01/2004, a ainsi été saisi lors d'une perquisition de son domicile durant sa fuite.

Les livres ont été fréquemment cités soit sur les inventaires des pièces saisies contresignées en instruction par les accusés, soit en réponse aux questions des enquêteurs de la police judiciaire sur leurs sources et références idéologiques.

Malgré son importance qualitative, nous pouvons conclure que l'impact des lectures reste minime puisque 38 inculpés seulement ont fait état de cet élément d'influence dans leurs décisions, et malgré les PV de saisie, aucune question relative à cet élément ne figure au questionnaire administrativement préétabli.

Tableau 9. Influence de la lecture de livres de référence chez les terroristes

	Nombre	Pourcentage
Oui	38	46.34
Non	44	53.66
Nombre de réponses	82	100

L'étude des dossiers en justice montre également que les terroristes ont adopté comme référence, des œuvres religieuses, idéologiques ou militaires publiées, dont :

N° ordre	Auteur	Titre	Dossier judiciaire/référence
1	Ahmed Abdelkerim Nejib	Les arguments évidents de la licité des opérations suicides	Les armes de Médenine
2	Rédaction de groupe	Les bijoux du Najd de la tradition du prophète	Les armes de Médenine
3	Rédaction de groupe	Grand dictionnaire du jihad	Les armes de Médenine
4	Bdelmoonem Mostapha Halima Abou Bassir Tartoussi	Les bases de l'apostasie	Groupe Ksibet El Mediouni
5	Abou Bakr Ennaji	Les traîtres	Affaire du Bardo
6	Abou Bakr Ennaji	Gestion de la sauvagerie	Affaire de la tentative d'assassinat de l'ambassadeur de

			EU. Fatma Zouaghi
7	Ibn Jebril	Les fondements du nikab	Affaire de la tentative d'assassinat de l'ambassadeur de EU. Fatma zouaghi
8	Abou Mohamed El Makdissi	La lignée d'Abraham	Tentative d'attentat contre le mausolée Bourguiba
9	Safi Errahmen Moubar Kafouri	Le nectar absolu	Tentative d'attentat contre le mausolée Bourguiba
10	Abou Abdallah Abou Med Mouhajer	Survivre en milieu hostile	Tentative d'attentat contre le mausolée Bourguiba
11	Mohamed Hassen	Ibn Baz	Tentative d'attentat contre le mausolée Bourguiba
12	Abou Ahmed Makdissi	La démocratie est une religion	Groupe Ansar Echaria de Korba
13	Mohamed Ibn Abdelwahab	Textes des quatre fondements	Groupe Ansar Echaria de Korba
14	Abdelaziz Ibn	L'obligation	Groupe Ansar

	Baz	d'appliquer la charia	Echaria de Korba
15	Mohamed Hussein Yacoub	Les causes de la léthargie du cœur	Groupe Ansar Echaria de Korba
16	Abdelaziz Ibn Baz	Chef d'œuvres entremêlés des frères	Groupe Ansar Echaria de Korba
17	Med Salah Outhaimin	Des droits instinctifs confirmés par la charia	Groupe Ansar Echaria de Korba
18	Med Salah Outhaimin	La foi des adeptes de la <i>sunna</i>	Groupe Ansar Echaria de Korba
19	Said Kotb	Des jalons sur le chemin	Groupe Ansar Echaria de Korba
20	Said Kotb	La foi et la <i>charia</i> comme préceptes de vie	Groupe Ansar Echaria de Korba
21	Mohamed Arab	Monothéisme et foi	Groupe Ansar Echaria de Korba
22	Abdelaziz Ibn Baz	La foi véritable et	Groupe Ansar Echaria de Korba

		son contraire	
23	Ahmed Farid	Livret des bases et fondements du salafisme	Groupe Ansar Echaria de Korba
24	Ahmed Abdelhalim Ibn Taimia	Le livre de la foi	Groupe Ansar Echaria de Korba
25	Mohamed Ibn Abdelwahab	Les trois fondements	Groupe Aansar Echaria de Korba
26	Abd el Hak Ichbili	Les lois de la <i>chariaa</i>	Groupe Ansar Echaria de Korba

Le courant terroriste tunisien ne semble donc pas avoir produit ses propres références et s'est contenté de faire siennes la littérature idéologique, organisationnelle et militaire moyen-orientale.

Chapitre III: Les signes extérieurs de l'appartenance aux organisations terroristes

Il ne suffit pas d'être impressionné par certains leaders, d'assister à des conférences ou à des prêches radicalaux, ou d'accéder à leurs sites, pour être considéré comme terroriste. Les opinions et les convictions personnelles si elles ne se traduisent pas en signes extérieurs de violence ou de préparation d'actes violents ne peuvent donc pas être des motifs de condamnation.

Les premiers signes traduisant le passage des simples convictions intellectuelles à l'embrigadement terroriste pour un changement de la société sont essentiellement :

- L'allégeance.
- L'adoption d'un alias.
- L'intégration d'entraînements militaires dans des camps.
- Le « Ribat » (réquisition de permanence en « garnison »).
- L'intégration des réseaux de départ aux zones de confrontation.

I. L'allégeance.

La déclaration d'allégeance est de règle dans les organisations terroristes et une exigence d'entrée dans leur l'univers clandestin, pour les nouveaux convertis à la pensée.

La formule consacrée dans ce but en Tunisie est la suivante : « je fais veux d'allégeance et d'obéissance aux directives, de façon irréversible envers et contre mon gré, dans le meilleur et dans le pire, au dépend de ma personne, et m'engage à ne jamais discuter les ordres de qui de droit ».

Le veux d'allégeance est une mutation dans la relation générée entre le nouveau recrue et son émir. En déclarant ouvertement cette allégeance, il passe de simple sympathisant convaincu de pensées violentes, à un statut de terroriste qui n'hésiterait pas à exécuter toute mission qui lui serait confiée.

Sur le plan organisationnel, l'allégeance traduit une relation de soumission complète à l'organisation et à son chef.

Cette relation est basée sur les termes mêmes du serment d'allégeance notamment :

- L'obéissance: la relation entre l'organisation et la personne est bâtie sur la hiérarchie et les ordres.

Cette relation de soumission est générale et ne souffre aucune exception. Elle concerne même les émirs dans leur allégeance à des organisations régionales ou internationales.

Au sein d'Ansar Echaria, le serment d'allégeance est fait devant Abou YIlyadh qui a de son côté fait le même vœux en 2011 devant Abdel Malek Droukel, alias Mosaab Abdel Wadoud, représentant d'El Qaïda au Maghreb Islamique et délégué à cet effet par son supérieur dans l'organisation Moussa Abou Rahla, alias Abou Daoud.

- L'irréversibilité : le vœux d'allégeance est définitif et irréversible quelques soient les difficultés rencontrées par le nouveau recrue. Il n'admet aucune exception ni pause de circonstance même en cas de rupture des liens directs entre le nouveau recruté et le chef devant lequel l'allégeance a été faite.

Elle signifie également l'annulation de tout libre arbitre devant les instructions quelle que soit la conviction de l'intéressé.

Les déclarations du terroriste Houcem Mezlini confirme ce fait : « durant son séjour au camp d'entraînement de Derna, Ahmed Rouissi l'a informé que l'ensemble du groupe présent appartenait à l'aile militaire de Ansar Echaria sous commandement de Seifallah Ben Hassine et que l'organisation œuvrait à l'établissement d'un émirat se référant à la charia. Il lui propose d'intégrer cette aile

et de faire allégeance à Abou YIlyadh par son intermédiaire, sachant qu'il devra de ce fait obéir sans discussion, faute de quoi il serait exécuté »¹.

- Pour le meilleur et pour le pire : il est entendu par cela que l'engagement ne saurait être revu quelles que soient la situation familiale, sociale et matérielle du nouveau recruté, ce qui dénote de la permanence du lien et de son indéfectibilité.
- Primauté de l'organisation par rapport à la personne : cette priorité de l'engagement pris avec l'organisation et la hiérarchie, s'étend au dépend des intérêts de la personne et de sa famille.
- Une hiérarchie indiscutable: dans leur système pyramidal, la discussion des ordres ou de la gestion interne de la hiérarchie reste inadmissible au sein des organisations terroristes

Le terroriste Mohamed Aouadi alias « Ettouil » a avoué avoir fait allégeance à Seifallah Ben Hassine selon la formule suivante « je vous fais définitivement allégeance et de soumission aux ordres, dans le meilleur et dans le pire, au dépend même de ma personne ». Ces contraintes

¹ Avowes de Houcem Mezlini . Dossier de l'assassinat de Chokri Belaid .

majeures du serment sont immuables selon les formes et le niveau d'engagement.

1. Les formes de l'allégeance

Les témoignages relevés attestent que l'allégeance peut revêtir une forme directe ou indirecte.

1.1 La forme directe

Elle se fait dans le respect des cinq piliers de l'allégeance, directement auprès du premier responsable, et acquière de ce fait un aspect irrévocable. Le cérémonial sous-entend une requête du prétendant et l'acceptation de l'émir concrétisée soit par un baiser sur le front, soit par un serrement de mains.

Parmi ses aveux du 09/12/2013 dans le cadre de l'affaire des armes de Médenine, Adel Hamdi témoigne que Chedli Adouani, Houcine Khelifi, Lotfi Ezzine, Mohamed Aouadi, Kamel Gadhgadhi, Mohamed Naceur Dridi et Abou Bakr El Hakim, ont fait allégeance devant Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh à son domicile ¹.

Le terroriste Aymen Essaadi, alors mineur, reconnaît également avoir été « transporté » au domicile d'Ahmed Rouissi, alias Abou Zakaria à Sobrata, où il a prêté serment d'allégeance devant ce dernier pour être ensuite conduit au

¹ Dossier de « armes de Médenine ».

camp d'entraînement et intégrer la brigade de « ceux qui ont donnés allégeance pour la mort » dépendante du groupe Om Yomna¹.

Mohamed Habib A. avoue avoir fait voeux d'allégeance et de combattre pour la « cause divine », au domicile d'Ahmed Rouissi².

1.2 L'allégeance indirecte.

Elle se fait par l'intermédiaire soit de personnes ayant déjà fait allégeance et étant déléguées pour agir au nom de l'émir, soit par des moyens audio visuels actuels de communication. Elle est conclue selon les mêmes protocoles d'acceptation précédemment décrits.

Lors de son interrogatoire du 06 août 2013 dans le dossier de l'assassinat du martyr Mohamed Brahmi, Abderraouf Taalbi, alias Abderrahmen, avoue : « j'ai accepté la demande de Mohamed Aouadi de rejoindre son groupe et j'ai donc dû faire allégeance à Abou Iyadh par l'intermédiaire de M. Aouadi qui devait la lui transmettre.

Ahmed Malki relate également qu'après plusieurs entretiens avec son ami Karim Ayari, ce dernier lui a proposé de rejoindre

¹ Aveux d'Aymen Essaadi. Dossier de la tentative d'attentat du mausolée Bourguiba . Décision de M.A 27/28847

² Avoeux de Mohamed Habib A., affaire de Sobrata . Brigade de « ceux qui ont donnés allégeance pour la mort ».

l'organisation Ansar Echaria, branche d'El Qaïda au Maghreb Islamique, et de faire allégeance pour cela à Abou Iyadh par son intermédiaire¹.

Karim Klaiï a déclaré avoir été invité par Abou Bakr El Hakim à rejoindre Ansar Echaria sous le commandement de Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh. Après accord, il a prêté allégeance selon la formule consacrée devant Abou Bakr El Hakim sur son lieu de travail à la cité Ettadhamen².

Dans les cas d'allégeance indirecte, celle-ci se déroule en deux temps : le premier est scellé par l'énoncé du serment par le nouveau recruté devant le référent délégué à cet effet et le serrement de mains, le deuxième étant la transmission du vœux à l'émir proprement dit.

L'allégeance peut également se réaliser par l'usage des réseaux sociaux ou de séquences vidéo adressées ensuite par les groupes terroristes à leurs chef désigné.

Dans ce cadre, le terroriste Lotfi D. a déclaré qu'il s'était adressé aux moujahidines de l'Etat Islamique à travers ses comptes internet pour faire allégeance à Abou Bakr Baghdadi,

¹ Avoeux Ahmed malki. Dossier de l'assassinat de Chokri Belaid .

² Avoeux de Karim Klaiï . Source précédemment citée.

émir de DAECH, et faire vœux d'obéissance pour le meilleur et pour le pire, et au dépend de sa personne¹.

Le serment d'allégeance direct ou indirect peut intervenir à différents niveaux de l'organisation et n'est pas uniquement destiné à l'émir ou au fondateur d'une organisation terroriste.

2. Les niveaux d'allégeance

L'instruction des dossiers en cours, montre que l'allégeance est la procédure de base liant les organisations terroristes selon leurs structures pyramidales diverses,

2.1. L'allégeance de l'émir de structure nationale à un émir régional ou international

Les relations entre organisation nationale et régionales ou internationales obéissent à la même condition de soumission et d'acceptation de l'allégeance.

Il est maintenant reconnu que l'émir d'El Qaïda au Maghreb Islamique, Abdelmalik Droukel, alias Abou Mosaab Abdelwadoud, a lui-même fait vœux d'allégeance à El Qaïda, devant Ben Laden de son vivant.

En Tunisie, l'allégeance de Abou Iyadh, émir d'Ansar Echaria à l'organisation d'El Qaïda au Maghreb, à travers Abdel Malik Droukel, est confirmée. Dans son interrogatoire à propos de

¹ Avœux de l'appartenance à DAECH à travers internet. Arrêt 34/350 de la chambre de mise en accusation du 05/11/2015.

l'assassinat de Mohamed Brahmi, le terroriste Riadh Ouertani déclarait le 05 août 2013 que « à l'occasion de l'une de mes discussions avec Adel Saidi, alias Abou Ahmed, ce dernier m'a certifié qu'Abou Iyadh avait fait allégeance à El Qaïda au Maghreb Islamique. J'ai interrogé le dénommé lotfi Zine à ce sujet et il me l'a confirmé¹».

A ce même propos, dans son interrogatoire dans l'affaire des armes de Médenine, Adel Hamdi (groupe de Milan incluant sami Essid, Riadh Jelassi, Mahdi Kammoun et Tarek Charaibi), déclarait : « suite à l'attaque de l'ambassade des Etats Unis, Abou Iyadh m'a demandé de le rejoindre dans le quartier de Raoued pour l'accompagner à la région du Kef. J'ai pris contact avec le dénommé Lotfi, marchand de légumes au marché de Jebel Lahmar, qui m'a fourni une motocyclette pour faire le déplacement dès le lendemain matin. De là, nous avons pris la route du Kef et plus précisément du domicile de Jamel Mejri en compagnie de Ezzedine Abdellaoui, Mohamed Aouadi et Adel saidi, nous nous sommes ensuite dirigés vers Kasserine où deux personnes nous attendaient pour nous mener directement à Jebel Chaambi, une vingtaine de personnes, en majorité algériennes sont venues à notre rencontre et il a pu faire la connaissance de

¹ Interrogatoire de Riadh Ouertani, alias Jaafar. Dossier de l'assassinat de Mohamed Brahmi, 05/08/2013

Abou Daoud (deuxième homme dans la hiérarchie d'El Qaïda au Maghreb) pour poursuivre ses discussion avec lui en aparté. »¹

Il est à noter que l'allégeance peut être collégiale, au nom d'une organisation qui se filialise donc à une autre.

2.2 . L'allégeance à l'émir national

Cette allégeance directe ou indirecte faite à l'émir par tout membre de l'organisation, quel que soit son niveau de responsabilité, est fondamentale et consacre l'appartenance au groupe terroriste.

Ex : le terroriste Seif Eddine Arfaoui, a indiqué que son cousin Hamza Arfaoui avait fait serment d'allégeance à Seifallah Ben Hassine à travers l'accusé Ezzedine Abdellaoui, selon le rituel et la formule consacrée².

2.3. L'allégeance au chef de cellule ou de groupe

Les organisations terroristes fonctionnent selon un organigramme de cellules cloisonnées en grappes de trois à cinq personnes qui choisissent entre elles un chef auquel elles prêtent serment d'allégeance pour la gestion du groupe.

¹ Avoeux de Adel Hamdi . Affaire des armes de Médenine, 09/12/2013.

² Avoeux de Seif Eddine Arfaoui. Dossier de l'assassinat de Chokri Belaid. Décision 9/92487 du 04/06/2014.

Taoufik R. affirme que l'émir de sa cellule Souheil A. lui a confié la mission de surveiller et de liquider certaines cibles ajoutant qu'abou Houdheifa membre de la cellule «je viens vous égorger », avait prêté serment devant son émir Souheil A. à la mosquée Essalem à la Soukra, selon la formule..... je fais vœux d'obéissance et de soumission, et de ne jamais discuter les ordres de qui de droit, sauf s'ils relèvent de l'apostasie telle que définie par nos textes saints ».¹

2.4. L'allégeance à l'émir d'une mission lors d'une opération.

L'émir de l'organisation peut désigner pour une mission déterminée, un émir opérationnel auquel ses adjoints doivent obéissance et soumission de façon transitoire, le temps de l'accomplissement de la tâche. Ce fut le cas de la désignation de Semi Essid par Abou Iyadh pour la supervision d'une caravane caritative au nord-ouest du pays.

II. Le nom de guerre ou alias

La nature terroriste des activités des groupes incriminés, a impliqué une pratique généralisée de protection des identités et des données réelles des personnes, par l'attribution d'un alias ou plus, par simple substitution du nom réel et parfois en adoptant une référence à une personnalité historique (ex. Riadh Ouertani alias Jaafar, Semi Essid, alias Saber, Adel Saidi, alias

¹ Avowes de Taoufik R. Dossier de Dar Fadhal, Soukra.

Abderrahmen, Houcem Eddine Frikha, alias Abou Kateda, Abou Meriem, Abou Baraa, Om Haritha).

Le terroriste a la possibilité, au besoin de se choisir plusieurs noms de guerre selon la mission et le lieu dans lequel il s'active, répondant par-là, à un impératif de son adhésion à l'organisation.

Tableau 1. Les alias de la brigade de « ceux qui ont donné allégeance pour la mort », camp de Sobrata, Libye¹.

Numéro d'ordre	Identité effective	Alias
1	Ahmed Rouissi	Abou Zakaria ou le docteur
2	Ouanes Fkih	Hamza
3	Abou Bakr el Hakim	Semi
4	Aymen Zaouali	Khaled
5	Sahbi Nasri	Abdallah
6	Marouane Ayedi	Ferid
7	Ismail Fersi	Ismail

Tableau 2. Alias de la brigade « Okba Ibn Nafaa » à Jebel Sammama, Kasserine¹

¹ Dossier du camp de Sobrata. Décision de la chambre de M.A 34/50 du 31/12/2015.

Numéro d'ordre	Identité effective	Alias
1	Hamdi Trabelsi	Oussama
2	Mohamed Fethi Hajji	Abou El Khair
3	Hatem Bastouri	Nooman
4	Neji Hafsaoui	Abou Katada
5	L'émir de la région	Mouaouia
6	Emir de la brigade	Am Elmahdi Haithem
7	Med Salah Dhibi	Abou El Oualid

Tableau 3. Faction dissidente de « Okba » et faisant allégeance à DAECH, Jebel Essaloum²

Numéro d'ordre	Identité effective	Alias
1	Seifeddine Jammeli	Zeid
2	Med Salah Dhibi	Oulid
3	Habib Hajji	Abou Souhail
4	Sofien Khadraoui	Abdellatif
5	Med Fethi Hajji	Abou Khair
6	Hichem Mnafgui	Mouthana
7	Achraf Raddaoui	Abdallah
8	Ezzedine Aloui	Abou Assad

¹ Dossier du camp Zaafouria . Décision 34/264 du 28/01/2016.

² Source précédemment citée.

9	Med Naceur Mbarki	Abou Souleimen
10	Mourad Gharsalli	Abou Baraa

L'entraînement dans les camps en sus de l'alias et du serment d'allégeance, sont bien entendu considérés comme des éléments de confirmation de l'appartenance terroriste.

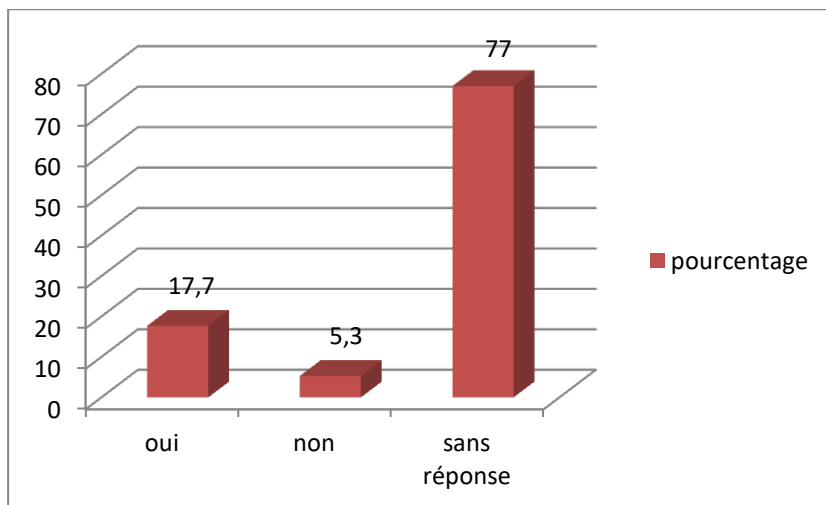
III. L'entraînement militaire et les camps

L'appartenance aux mouvements terroristes en Tunisie est passée par deux étapes : le recours aux camps d'entraînement à l'étranger, puis, au retour, la réquisition au « ribat », suivie de la création de camps en Tunisie.

1-L'adhésion et l'entraînement dans les camps à l'étranger

Immédiatement après la révolution, les organisations terroristes se sont orientées vers les camps d'entraînement à l'étranger. Ahmed Rouissi et Adel Saidi ont été parmi les premiers groupes à rejoindre la Libye dans l'objectif d'y tisser des liens avec les organisations locales qui leur permettront de disposer du camp de Dirna.

Graphique 11. Pourcentage d'adhésion à des groupes terroristes étrangers



Il est à noter que sur notre échantillon de 91 réponses positives, une majorité des terroristes entraînés à l'étranger, l'ont été en Libye qui en a accueilli 63 contre 20 en Syrie. Les départs en Libye ont timidement commencé dès 2011 pour se multiplier en 2012 en incluant des cadres dirigeants d'Ansar Echaria.

Depuis le mois d'août 2011 et jusqu'à 2016, les camps en Libye ont continué à accueillir les terroristes tunisiens, particulièrement ceux ayant fait allégeance à Seifallah Ben Hassine. Mais certains d'entre eux ont été réorientés vers le front Syrien après une préparation appropriée.

Tableau 10. Pays étrangers d'accueil des camps d'entraînement de terroristes tunisiens

Pays	Nombre	Pourcentage
Libye	63	69.23
Syrie	20	21.98
Irak	3	3.29
Afghanistan	2	2.19
Algérie	1	1.09
Mali	1	1.09
Turquie	1	1.09
Nombre de réponses	91	100

Ce tableau montre des connexions tant régionales qu'internationales du terrorisme tunisien, bien que la présence en Libye reste prédominante du fait de la proximité géographique et de sa classification de son point de vue, comme « maison d'accueil ».

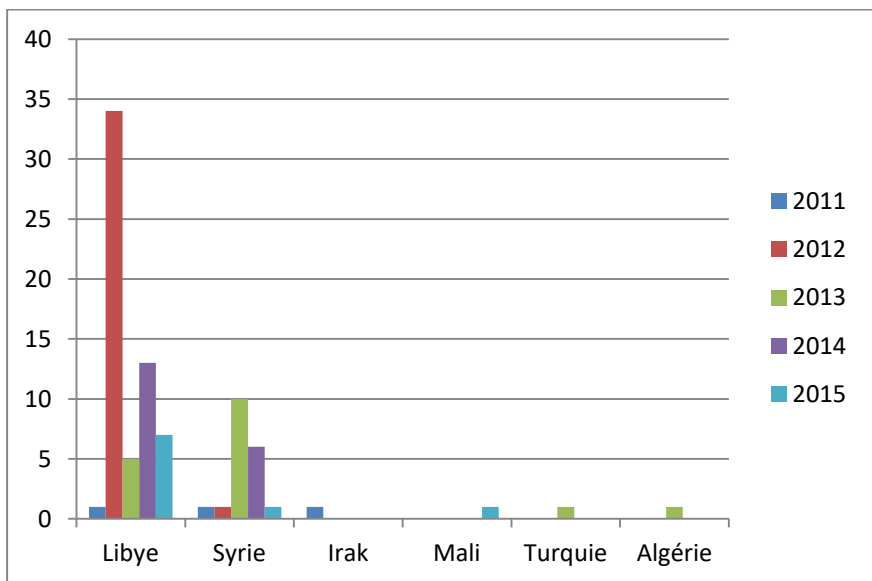
L'Afghanistan est également cité en raison de liens historiques de figures terroristes de premier rang, avec la guerre contre l'union soviétique dans les années 2000, et de leur rôle ultérieur dans l'implantation du terrorisme après la révolution en Tunisie. Nous savons maintenant que le groupe « des combattants tunisiens » fondé par Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh et Omar Sliti, mobilisait des volontaires pour des entraînements dans les camps d'El Qaïda¹. L'Afghanistan est cité dans le

¹ Cité en page 37 des listes publiées par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies en 2016.

cadre de la reconstitution des parcours de certains terroristes, sans pour autant avoir été une destination d'après la révolution.

Bien qu'ayant accueilli certains cas d'entraînement militaire, la Turquie occupe une place primordiale, essentiellement pour son rôle dans le passage des terroristes tunisiens vers la Syrie (pays d'appel des terroristes de toutes origines) du fait de sa situation géographique et de ses positions politiques quant aux événements dans ce pays.

Graphique 11. Nombre de terroristes entraînés par pays selon les années



Dans son interrogatoire du 13 septembre 2013 dans le cadre de l'affaire de l'assassinat de Mohamed Brahmi, le terroriste Mohamed Aouadi, responsable de l'aile militaire de Ansar Echaria déclare : » Abou Iyadh est allé rencontrer El Khatib El

Idrissi¹ pour lui proposer d'unir les courants salafistes dans une même structure mais ce dernier lui a opposé un refus considérant qu'un tel parti ou organisation serait contre productif en accentuant l'isolement de la mouvance.

Seifallah Ben Hassine tenait à son initiative et a de ce fait organisé dès son retour, une réunion ouverte avec les jeunes de la mouvance à la Soukra, et qui a abouti à la fondation d'une organisation unificatrice sous le nom d'« Ansar Echaria en Tunisie ». Cette dénomination a été retenue en substitution du nom d'El Qaïda à connotation négative chez bon nombre de participants.

Son objectif était d'établir un Etat islamique en Tunisie, se référant à la *charia* musulmane. Seifallah Ben Hassine a été porté à la direction de l'organisation, secondé par Hassen Gandouz, Ridha Sebtaoui, Mahdi Kammoun et les dénommés Nizar et Anis, originaires de l'Ariana, dans un cadre nommé «cercle restreint d'Ansar Echaria».

Les charges de la communication, du recrutement et de l'action sociale ont respectivement été attribuées à Afif Laamouri, à Hichem Essaadi et à Ahmed Akermi.

La majorité des réunions de structuration de l'organisation se tenait au domicile de Seifallah Ben Hassine à Hammam Lif, et

¹ Cette rencontre se serait déroulée au domicile de Adam Boukadida à Sousse au courant du mois d'avril 2011.

son activité priorisait l'action sociale et de prosélytisme à travers les serments des mosquées et les réunions de recrutement à travers le pays.

Une attention particulière a été donnée aux quartiers populaires et à la jeunesse, tandis qu'une aile de l'organisation dont Ridha Sebti, Boubaker El Hakim, Ahmed Rouissi et Adel Saidi, insistait pour la création d'une aile militaire pour palier à toute éventuelle action armée.

Lorsqu'Abou Iyadh a entériné la création de l'aile armée d'Ansar Echaria, Ridha Sebtaoui en a pris le commandement alors qu'Ahmed Rouissi, alias Abou Zakaria fut chargé de la coordination avec les phalanges islamiques de Dirna et Ibn El oualid en Lybie, pour y entraîner des terroristes tunisiens, et ce en raison de son expérience de combat passée contre l'ancien régime Libyen.....

Mohamed Aouadi : « J'ai participé à la première session d'entraînement à la manipulation des armes sous la supervision d'Ahmed Rouissi, alias Abou Zakaria, et Adel Saidi, alias Zouba, en compagnie d'Aboubakr Elhakim, Lotfi Zine, Ezzedine Abdellaoui, Ridha Sebtaoui, Chedly Adouani et Kamel Gadhgadhi.

Nous avons rejoint le camp de façon individuelle et à nos propres frais avec une injonction d'Abou Iyadh de retourner au pays à l'issue des vingt jours de formation, pour appuyer l'aile

militaire de l'organisation. Nous avons appris par la suite que ces sessions se sont répétées avec une participation d'activistes jihadistes quiç devaient être nécessairement parrainés par un responsable de l'organisation et sous condition de leur allégeance à Abou Iyadh »¹.

Dans son interrogatoire dans le cadre de l'affaire dite des armes de Médenine, Ezzedine Abdellaoui reconnaît par ailleurs : « au cours du mois de mai 2012, j'ai rejoint le camp de Dirna pour un entraînement au maniement des armes de trois mois, particulièrement à la kalachnikov, sous la supervision d'Ahmed Rouissi et en compagnie de Kamel gadhgadhi, Boubaker El hakim et Lotfi Ezzine. ²»

Le terroriste Adel Hamdi témoigne de son côté: «Abou Iyadh nous a informé au cours du mois d'août 2011 de son intention d'établir un camp d'entraînement à Dirna pour acquérir des capacités militaires et engager, au retour en Tunisie, une action armée dans le but d'établir l'Etat islamique et imposer la *charia*. Mohamed Aouadi et Adel Saidi ont été chargés de faire le déplacement en Libye afin d'y rencontrer Ahmed Rouissi et de planifier les sessions d'entraînement. A leur retour, une réunion au domicile d'Abou Iyadh a entériné la composition de la première promotion constituée de moi-même (Adel Hamdi),

¹ P.V. d'interrogatoire, du 12/09/2013, de Mohamed Aouadi, alias Ettouil, dans l'affaire de l'assassinat de Mohamed Brahmi

² Dossier de l'affaire 3/25963 des armes de Médenine. Décision de fin d'instruction du 30/12/2013.

Chedly Adouani, Boubaker El Hakim, Ezzedine Abdellaoui, Kamel Gadhgadhi, Mohamed Naceur Dridi, Mohamed Aouini, et qui a été accueillie à Dirna par Adel Saidi et une équipe libyenne pour une durée de vingt jours. Le camp était dirigé par un libyen répondant au nom de Omar.

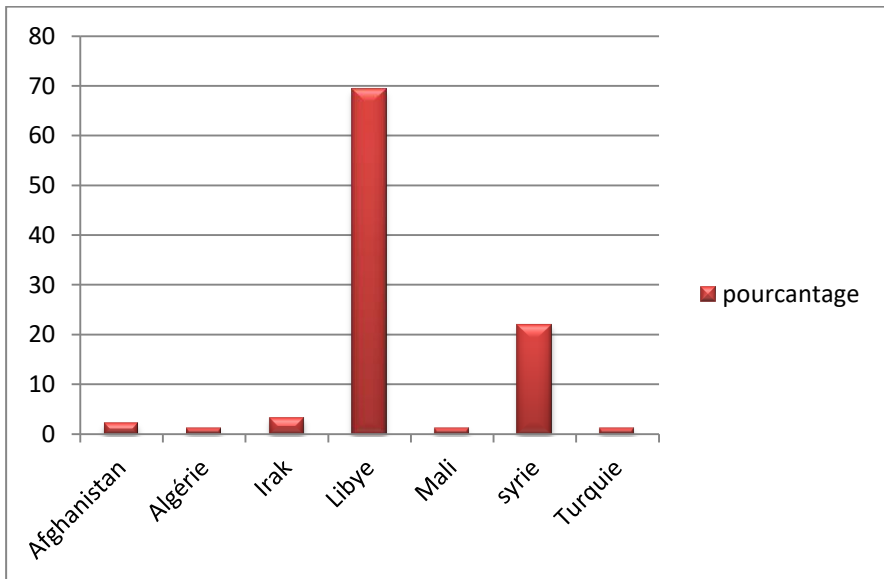
Quelques jours après leur retour en Tunisie, un deuxième groupe composé de Hamadi, Hamza et Mohamed Akkari, Houcine Khelifi et Abdelwaheb Hassen, a rejoint le camp ».

Les années suivant la révolution ont vu un afflux important de terroristes tunisiens vers les camps à l'étranger notamment ceux de Lybie, de Syrie et du Mali. Ils sont particulièrement préparés à systématiquement occulter cet élément de leur parcours lors des interrogatoires et de l'instruction.

Les aveux du terroriste Jamel Mejri (29/12/2012, dossier dit de jendouba), viennent confirmer que les entraînements militaires ne se sont pas limités à la libye : il avoue s'« être entraîné dans un camp au Mali dépendant de « la brigade masquée » commandée par l'algérien Mokhtar Belmokhtar ». Il y est parvenu à travers l'Algérie et Tamanrasset pour subir durant vingt jours un entraînement sur différents types d'armes et d'explosifs. Il y a rencontré plusieurs tunisiens dont Ali Gharar, Semir, Mohamed et Jihed dont il ne connaît pas l'identité complète.

An cours des discussions, il a pu apprendre qu'un convoi d'environ 15 voitures chargées d'armes et de combattants de la brigade « Tarek Ibn Zied », active dans le désert entre la Libye et le Mali sous le commandement de l'algérien Abou Zeid, a pu s'infiltrer sur 90 km au sud de Kébili en Tunisie. Il a pu se replier sans pertes après des accrochages de plusieurs heures avec les forces armées et sécuritaires tunisiennes au cours desquels un hélicoptère a été abattu.

Graphique 13. Pays étrangers accueillant des entrainements militaires de terroristes



Le schéma confirme la prédominance des destinations libyennes puis Syriennes pour les préparations militaires, sans doute en raison des liens existants entre les processus terroristes dans les deux pays.

2-Adhésion et entraînements dans les camps en Tunisie

Ne se contentant pas des camps à l'étranger, les organisations tunisiennes ont œuvré à la mise en place de camps à l'intérieur du pays. Cette mission qui était l'une des plus délicates et secrètes de leur stratégie, a dû avoir recours aux compétences terroristes algériennes dont celle de Moussa Abou Rahla, alias Abou Daoud, deuxième homme fort d'El Qaïda au Maghreb Islamique, de Khaled Chaieb, alias Abou Lokman, de Abou Sakhr et de bien d'autres.

Jamel Mejri reconnaît : « lors de l'une des réunions du commandement d'Ansar Echaria, la question de la nécessité d'implanter des bases dans les régions de Bouchebka (gouvernorat de Kasserine) et de Fernana (gouvernorat de Jendouba) a été posée en raison de la proximité de la présence en Algérie de groupes affiliés à El Qaïda au Maghreb Islamique, qui faciliterait au besoin un appui logistique ou militaire ».

Jamel Mejri a été chargé avec Makram Mouelhi et Mourad Gharsalli (en fuite) de recruter parmi les membres entraînés en Libye, les groupes qu'il a positionné à Jebel Dirnaya (région de Bouchabka) sous l'autorité de Lokman Abou Sakhr (identifié comme étant Khaled Ben Hammadi Chaieb, originaire de Tebessa en Algérie).

Il a également avoué s'être rendu à plusieurs reprises à ce camp avec Makram Mouelhi, Mourad Gharsalli et Mohamed Aouedi,

pour y déposer du ravitaillement ou d'autres jeunes dont Mourad Jelassi, Ragheb Hannachi et Mohamed Ben Mokhtar Hannachi, alias Kaloutcha »¹.

Ouail B. relate : « Atef, Mohamed F. et l'algérien Seif, se sont rendus à Jendouba pour assurer le ravitaillement, puis ils ont regagné le camp de Souk El Jomaa pour passer la nuit et repartir enfin vers Feriana et y établir un camp. Ils y ont par la suite demeuré, chargés de l'approvisionnement »².

Le terroriste Sabri K. avouait le 08/07/2015 devant le juge d'instruction : « une embuscade a été tendue à Ain Debba, au groupe composé en sus de Moujib, de Mourad J, de Kaireddine B., de Oussama K., de Ouail O., de Atef H et des algériens Khabeb et Abou Ahmed ».

L'embuscade a permis l'élimination de Ouail O. et de l'algérien Khabeb, mais Mohamed F., Ouail S., Abou Seif Simouh et Ismail M. ont pu s'échapper pour regagner le camp, au matin suivant.

Dès leur arrivée, Abou Ahmed, l'émir du groupe qui redoutait une opération de ratissage, décide de lever le camp. Avant de le quitter, il a miné le site avec trois mines avec l'aide de l'algérien

¹ Avowes de Jamel Mejri 13/12/2012. Dossier de l'affaire de Jendouba.

² Interrogatoire du terroriste Ouail B. Dossier de l'assassinat de deux agents de la garde nationale à Saouala, Jendouba. Arrêt de la chambre de m.a 92500 du 29/01/20015.

Seif Simouh, tout en informant de leur emplacement l'ensemble des présents en prévision d'un éventuel retour sur les lieux¹.

Nous pouvons conclure que le mouvement terroriste en Tunisie vivait une course contre la montre pour la structuration d'une organisation selon les étapes suivantes :

- le renouvellement des liens et la réactivation des réseaux

Dans une phase d'activité apparemment sociale et religieuse mais en réalité de mobilisation secrète pour la confrontation à venir et l'établissement de l'émirat espéré, les salafistes ont eu à travers la mainmise sur les mosquées et l'imposition de leurs imams, la possibilité d'envisager les caravanes de bienfaisance et médicales, et de jouer sur les prêches dans les mosquées ou au sein des tentes de prosélytisme, pour réactiver les relations anciennes et actualiser les données personnelles sur leurs vétérans récemment amnistiés ou revenus d'exil.

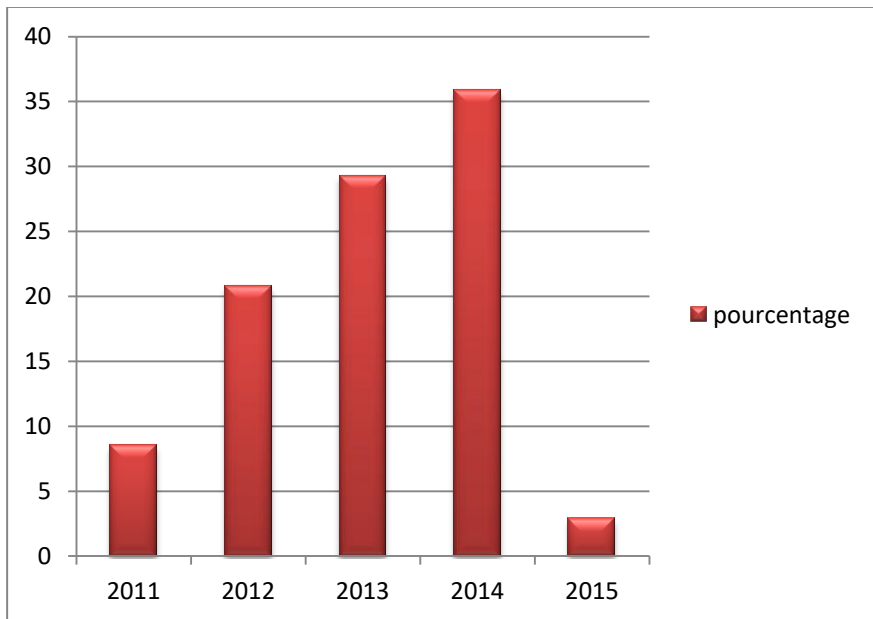
- Les entrainements militaires dans les camps terroristes à l'étranger.

Les organisations terroristes ont tôt fait de sélectionner leurs éléments les plus prometteurs pour les envoyer à l'étranger afin

¹ Avoeux de Sabri K. le 08/07/2015 devant le juge d'instruction. Dossier du groupe de Ain Debba, Fernana, gouvernorat de Jendouba. Arrêt de la chambre de M.A 41 du 07/01/2016.

de s'entraîner à la manipulation des armes et des explosifs et se familiariser aux techniques de piégeage. Certains cadres ont à ce propos joué un rôle essentiel dans l'établissement des liens avec les responsables du camp de Dirna et avec les terroristes tunisiens qui y séjournaient.

Graphique 14 . Les entrainements de terroristes tunisiens à l'étranger par année



Ce schéma montre clairement l'évolution croissante du nombre de formations militaires à l'étranger depuis 2011, qui a pris une envergure importante dans les années 2012 2013 et 2014, années clés dans le choix de la stratégie terroriste et violente à l'intérieur du pays et des opérations les plus sanglantes.

Cette période a connu les attaques meurtrières de Menzel Bourguiba, de Ben Aoun et de Sejnane, l'égorgement de soldats de Jebel Chaambi, les assassinats de Chokri Belaid et de Mohamed Brahmi ainsi que la découverte d'importantes caches d'armes. L'organisation Ansar Echaria en sortira classée comme organisation terroriste à l'échelle nationale et fichée de même sur la liste unifiée de Nations Unis.

➤ L'infiltration des armes.

Dès l'été 2011, des anciens du groupe de Soliman tels que Hilmi Rtibi et des éléments du cercle restreint de Khatib Boukhari El Idrissi, tels que Hachmi Madani (gendre de son frère), ont envisagé l'approvisionnement en armes. Ces deux éléments sont les auteurs de la première opération dévoilée, d'introduction d'armes, et décidée au domicile de Khatib El Idrissi.

Dans ses aveux consécutifs à l'opération de Chebaou à Oued Ellil, Hachmi Madani reconnaissait : « durant l'été 2011, j'ai reçu une communication téléphonique du dénommé Hilmi Rtibi, qui me demandait de le rencontrer au domicile de Khatib El Idrissi, lors de l'entretien, il m'a ouvertement informé de sa décision d'introduire des armes en Tunisie, et sollicitait l'usage de ma voiture pour cela en raison des relations de confiance qui nous unissaient depuis notre ancien séjour en prison, à ma demande d'explications supplémentaires, il m'a informé qu'il prévoyait d'introduire ces armes de Libye

ou il conservait des relations nées de sa participation aux affrontements armés durant la révolution dans ce pays et qu'il envisageait de les vendre à des « frères » pour leur défense contre d'éventuelles attaques des forces de sécurité ».

Interrogé sur l'identité de ces « frères », il a répondu qu'il s'agissait du dénommé Adam Boukadida (originaire de Sousse).

L'inculpé a déclaré avoir refusé ces conditions et exigé que la totalité des armes infiltrées restent sous son contrôle exclusif pour qu'il décide personnellement de leur usage et de leurs bénéficiaires. Cela signifie en fait qu'il se proposait de superviser une nouvelle organisation dont il assurerait l'armement.

Ces exigences acceptées, Hilmi Rtibi reprend contact avec Hachmi Madani en octobre 2011 pour concrétiser l'opération. Ils quittent donc Ben Aoun vers Gafsa pour prendre Ouajdi Ben Mahmoud (sur arrangement de Hilmi) et se dirigent pour des raisons de sécurité, vers Ben Gerdane puis vers Edhiba.¹

Après plusieurs tentatives de reconnaissance des trajets pour localiser les patrouilles de sécurité, et avec l'aide d'un intermédiaire libyen, le groupe parvenait au début du mois de décembre à introduire pour un coût de six mille dinars, une cargaison d'armes légères comprenant d'après les mêmes aveux,

¹ Avoeux de Hachmi Madani du 23/10/2014. Affaire de Chebbaou. Arrêté de M.A 3/32518.

16 fusils kalachnikovs et 370 cartouches. Hachmi Madani a gardé 3 fusils pour son usage personnel alors que le reste de la cargaison a été confié à Hilmi Rtibi pour la sécuriser¹.

Cette première infiltration d'armes en Tunisie ne semble donc pas avoir été menée par le cercle des premiers fondateurs d'Ansar Echaria avec Abou Iyadh, mais plutôt par des proches du cheikh Khatib El Boukhari dit El Idrissi. Adam Boukadida faisait la liaison entre ces deux groupes.

Il n'est donc pas étonnant que ce dernier, en réunissant les deux leaders à son domicile, ait tenté une conciliation à même de contribuer à la consolidation d'une structure terroriste unifiée. Une réunion s'est effectivement tenue à travers lui en avril 2011.

Il apparaît que l'infiltration des armes en Tunisie a emprunté deux filières dont l'une a été initiée par Khatib El Idrissi et concrétisée par Hilmi Rtibi, Hachmi Madani, Razi Saoudi et leurs alliés ; et l'autre, légèrement plus tardive, a été conduite par le cercle d'Abou Iyadh, secondé par Ahmed Rouissi et Abou Bakr El Hakim et sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Au cours de la première période de l'été 2011, Seifallah Ben Hassine s'est préoccupé de former ses troupes dans les camps terroristes en Libye, sans perdre de vue les initiatives menées par la mouvance de Khatib El Idrissi dans la contrebande des armes. Ses intentions semblaient vraisemblablement ne pas

¹ Source précédemment citée

écarter l'option de s'approvisionner auprès de ces réseaux, et Adam Boukadida aurait même avancé certaines sommes d'argent dans ce sens.

- Le processus de la filière proche de Khatib El Idrissi.

Devant le juge d'instruction militaire, le 20/07/2012 dans l'affaire 1/2387 dite de Bir Ali Ben Khlifa, au tribunal militaire permanent de première instance de Sfax (avant que cette cour ne s'en désiste au profit du tribunal de première instance de Tunis pour la connotation terroriste des accusations), Razi S. déclarait : qu'il «a fait connaissance de Hilmi Rtibi et de Ouajdi ben Mahmoud pendant sa détention pour appartenance à organisation terroriste ; ils se sont de nouveau rencontrés à Sousse en octobre 2011 pour évoquer les problèmes vécus dans les mosquées, puis une seconde fois où Hilmi lui a présenté Adam Boukadida ; ultérieurement, il a retrouvé simultanément Hilmi Rtibi et Adam Boukadida et il a pu voir Boukadida délivrer en aparté une somme d'argent dont il ne connaît pas le montant et au sujet duquel il s'est abstenu de questionner Hilmi à leur retour à Gafsa pour passer la nuit ; Hilmi Rtibi a par la suite maintenu un contact téléphonique et lui a rendu visite à plusieurs reprises pour se rendre à chaque fois au domicile de Khatib El Idrissi où ils trouvaient régulièrement Hachmi Madani, dès sa première visite Hilmi lui a confié que 35 pièces d'armes étaient à sa disposition en Libye et qu'il comptait les

introduire au pays pour le jihad et pour liquider des agents du despotisme notamment des employés de la chaîne de télévision Nesma qui a osé diffuser un film portant atteinte à l'être divin, et le penseur Mohamed Talbi qui a manqué de respect au prophète et à ses épouses¹».

Il est à remarquer que d'après les dossiers en justice, la réunion au domicile de Boukadida à Sousse entre Seifallah Ben Hassine et ses lieutenants d'une part, et Khatib El Idrissi accompagné de ses acolytes d'autre part, ne visait pas uniquement à recadrer les multiples factions terroristes, mais bien à mettre en place une stratégie nationale sécurisant la circulation des armes et coordonnant la mutation du mouvement terroriste, de l'action publique déclarée, à la clandestinité des maquis en montagnes.

L'échec de cette réunion a été un tournant dans l'organisation de la mouvance terroriste en Tunisie et aurait non seulement accéléré la création de l'organisation Ansar Echaria, suite au congrès de la Soukra, mais également celle fondée par les anciens du groupe de Soliman regroupés autour de Khatib El Idrissi et appelée « Ettaouhid », organisation prépondérante dans les gouvernorats de Gafsa, de Sidi Bouzid et de Kasserine.

Dans le cadre de l'affaire dite de Ben Aoun, le terroriste Abbas H. déclarait : « je vous informe avec précision que depuis neuf

¹ Avowes du terroriste Razi S, instruction 1/2387 du 20/07/2012, premier bureau d'instruction du tribunal militaire permanent de première instance de Sfax.

mois un groupe portant le nom de « organisation de la communauté du monoteisme, Ben Aoun », s'est constitué dans la ville. Sa page Facebook administrée par Moez O. est intitulée « Ansar Ettaouhid Ben Aoun », dénomination proposée par le cheikh Salem Ben Brahim Chedli Abdelli, émir du groupe, réputé pour ses connaissances théologiques et du jihad, et bénéficiaire de l'amnistie après son implication passée dans les attaques de Soliman».

A la question sur la structuration du groupe, il répondait : « l'organisation avait une direction pyramidale avec Salem Abdelli comme émir, et un commandement de l'aile militaire composé de Mohamed Ibrahim Basdouri, de Farouk Ouni, de Abdelhafidh Basdouri et de Borni Laroussi. En dépendent ensuite :

- Une unité logistique chargée de la collecte des armes, des explosifs et des munitions, composée de Mohamed Ali Horchani, de Hatem Basdouri et de Mohamed Ben Brahim.
- Une unité sécuritaire chargée de l'observation, de la collecte d'informations et de la traque. Abbas H. y veille avec Foued Abdelli.

Fouad H. poursuit : « Mon rôle consiste en la surveillance et l'observation de personnes considérées comme délateurs à l'instar de Omar Hafsaoui, de Kamel

Hafsaoui, de Tarek Ben Amor Jemlaoui, de Mohamed ben Tlili Slimani et de Fathi Jaouadi »¹.

- Le processus de la filière Seifallah Ben Hassine alias Abou Iyadh.

Les groupes affiliés à Abou Iyadh ont rapidement œuvré à rattraper le retard pris dans l'infiltration des armes par l'intermédiaire de Houcine Khlifi, de Chedli Adouani et de Riadh Ben Zid, qui ont opéré à partir de la ville de Ben Guerdane.

Suite à des informations faisant état de la relation du dénommé Houcine Khelifi avec des éléments impliqués dans le trafic des armes de guerre à partir du sud tunisien, des stocks de munitions ont été découverts lors une descente policière le 09/02/2013, à son domicile à Douar Hicher, gouvernorat de la Manouba. L'inculpé a par la suite conduit les enquêteurs vers une maison abandonnée à Ben Arous où il avait dissimulé des fusils kalachnikov et deux grenades explosives.

Lors de son interrogatoire, il a avoué avoir convoyé avec Riadh Ben Zid en novembre 2011, des kalachnikovs et des explosifs depuis la région de Médenine. Ce sont les terroristes Mohamed Mahmoudi et Nacer Jeri qui ont procuré ces armes initialement stockées à Ben Guerdane sur intervention de Ridha Ben Nejm.

¹ Avoeux de Abbes H. Dossier de l'affaire dite de Ben Aoun. Arrêt de M.A 9/91546 du 07/01/2015.

En novembre 2012, Riadh Ben Zid lui a demandé de le rejoindre à Médenine pour l'attendre au croisement menant à Ben Guerdane à bord d'une voiture qu'il a laissée devant son domicile en y dissimulant les clés. Sur le lieu du rendez-vous, ce dernier l'a rejoint à bord de la voiture laissant le volant d'une estafette Ford de série 156 au dénommé Ridha Ben Nejm. En cours de route il l'a informé que l'estafette transportait une cargaison d'armes diverses dont des kalachnikovs, des Pk, des explosifs et des grenades bien dissimulées parmi les caisses de bananes. Deux jours plus tard, Riadh ben Zid l'a informé qu'il avait pu décharger la cargaison avec l'aide de Chedli Adouani et de Ridha Ben Nejm sans plus de détails. Le lendemain, ils ont refait le déplacement à Ben Guerdane à bord des mêmes voitures et y ont passé la nuit avec Mohamed Jeri chez Naceur Jeri. Au matin, Riadh reprenait possession de l'estafette qu'il avait livrée à Mohamed Jeri pour environ trois heures au centre-ville de Médenine, et ils reprenaient directement la route pour Tunis. La camionnette était chargée de Kalachnikovs, de grenades et de lances roquettes de type RBG avec leurs munitions. Elle a été livrée avec sa cargaison au dénommé Noureddine Gandouz une fois arrivés à la région d'El Mourouj. Cinq jours plus tard, le même scénario se répétait et selon ses mots, « nous reprenions possession de l'estafette stationnée sur la route périphérique de Médenine. Elle était chargée cette fois de caisses d'explosifs, de mines, de câbles électriques et d'un lot de détonateurs et de Kalachnikovs, arrivés à El Mourouj ; le

même Nouredine Gandouz reprenait la cargaison après que Houcine Khelifi et Riadh Ben Zid eurent respectivement prélevé une kalachnikov avec deux chargeurs pleins et deux grenades et une kalachnikov ». Il ajoute que Riadh Ben Nejim était le responsable désigné par Seifallah Ben Hassine qui supervisait les opérations, de l'infiltration clandestine des armes à partir de la Libye et de leur livraison à Médenine. Mohamed Mahmoudi et Naceur Jeri assuraient quant à eux la collecte des armes à Médenine et à Ben Guerdane et leur redistribution sur l'ensemble du pays »¹.

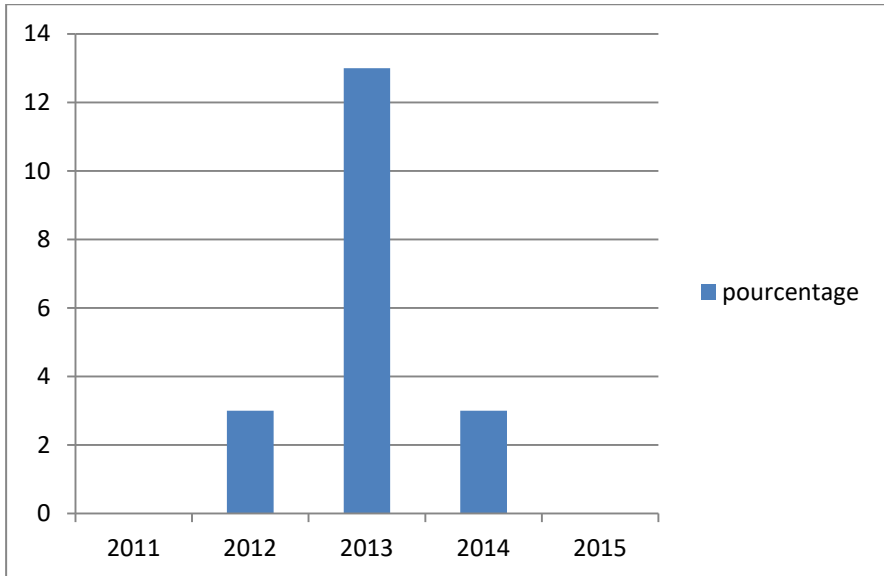
Le différent originel entre les deux processus initiés par Seifallah Ben Hassine et El Khatib El Idrissi n'a pas empêché une entraide entre leurs groupes armés respectifs en astreinte dans les montagnes dans ce qu'ils considèrent comme un élément fondamental de l'appartenance terroriste.

IV. Le « Ribat », astreinte obligée dans les maquis terroristes

Le «Ribat» est l'étape du passage des groupes engagés, originaires de l'ensemble des régions, à l'entraînement et à l'établissement de bases dans les zones montagneuse difficiles d'accès par l'armée, dans le but d'en faire des sanctuaires et des zones d'intervention exclusives.

¹ Avowes de Houcine Khelifi dans l'affaire des armes de Médenine. Source précédemment citée.

Graphique 15. Entraînements des terroristes en Tunisie selon les années



Ce Schéma qui traduit les révélations consignées dans les différents dossiers judiciaires, montre que l'implantation des camps d'entraînement en Tunisie, a débuté en 2012 pour atteindre son apogée en 2013 pour des raisons précédemment évoquées et pour enfin régresser en 2014 du fait d'une riposte plus efficace des forces de sécurité qui a fortement entamé la capacité de nuisance terroriste.

Plusieurs conditions sont requises pour la détermination de ces zones de maquis dont :

1-Le critère géographique

Ce critère est déterminant pour assurer les conditions de protection de ces camps à travers la difficulté d'accessibilité et la couverture forestière de régions montagneuses. Il explique les liens et les contacts fréquents entre les groupes implantés sur les hauteurs du Kef, de Jendouba et de Kasserine, qui bénéficient d'une quasi sanctuarisation de leurs fiefs.

2-La proximité des frontières

Le ribat ou sanctuaire doit se situer au voisinage des lignes de frontière afin de faciliter en cas d'attaque gouvernementale, un repli en territoire étranger dans des zones elles-mêmes sanctuarisées par des groupes terroristes voisins. Les dossiers en justice, notamment celui des armes de Médenine, confirment que la brigade «Okba Ibn Nafaa» a souvent bénéficié, lorsqu'elle était attaquée par l'armée, d'un appui de la brigade «El Fath El Moubin» implantée dans la région de Tebessa en Algérie, sur les hauteurs du «Mont Labiadh».

3-L'environnement humain

La survie des sanctuaires terroristes et la sécurité de leurs combattants, impliquent également une proximité avec les hameaux et les regroupements de populations rurales qui permettent non seulement des facilités logistiques et

d'approvisionnement mais aussi des possibilités de déplacement par l'immersion au sein de la population locale.

4-la mutation de terre de prosélytisme en terre de jihad et de confrontation

Contrairement aux déclarations d'Abou Iyadh, et comme le prouve le choix d'Ansar Echaria de recourir aux entraînements à l'étranger dès l'été 2011, cette mutation était bien inscrite dans les plans terroristes dès les phases embryonnaires fondatrices de leurs regroupements. De leur côté, les fidèles de Khatib El Idrissi ont rapidement entamé l'infiltration des armes dès octobre 2011 dévoilant leur intention d'aller à la confrontation.

Le document découvert le 10/12/2012 dans l'un des premiers camps de Jebel Chaambi, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de l'adjudant de la garde nationale Anis Jelassi, confirme ces choix originaux. Il souligne l'allégeance à Abou Mosaab Abdel Wadoud, émir d'El Qaïda au Maghreb Islamique, dans le but de la réactivation de la tradition du jihad au pays de «la capitale aghlabite».

Cette mutation en «terre de jihad» est indissociable de l'établissement de ces sanctuaires dans les maquis.

5-les facilités des maisons d'accueil dans les pays voisins

Tous les préalables liés au pays, la Tunisie en l'occurrence, et précédemment évoqués, ne suffisent pas à systématiquement le

déclarer « terre de jihad » et à pousser des groupes terroristes à établir des sanctuaires de groupes armés.

Ces derniers ont en plus de cela besoin d'un appui extérieur aux frontières, qu'ils s'accordent à appeler « maison d'hôtes » ou d'accueil. Ces dernières doivent accueillir les groupes terroristes pour leur entraînement et leur orientation vers les zones ou les sanctuaires de maquis dits « Ribat ».

La fonction des maisons d'accueil inclut par ailleurs la mobilisation des fonds et le soutien logistique sous toutes ses formes, depuis les moyens ordinaires aux transferts d'armes, à la préparation psychologique des candidats aux camps dans les maquis, rassurés par cette sécurité de lieux de replis.

L'affaire du camp de Sobrata en Libye et du groupe de « ceux qui ont donné allégeance pour la mort » a révélé que cette « maison d'accueil » était réservée aux terroristes tunisiens et était administrée par Ahmed Rouissi, Noureddine Chouchane et Ouanes Fkih.

Dans ses aveux du 19 mai 2014 relatifs au camp de Sobrata, l'un des membres de ce groupe, Mahran Hakiri, reconnaissait: « Boubaker El Hakim nous attendait à notre arrivée à Sobrata pour nous amener passer la nuit à une adresse au centre-ville. Le soir même, Boubaker El Hakim, alias Semi, est revenu vers nous et je l'ai accompagné à un café avec Issam et le dénommé Bassem pour rencontrer Ahmed Rouissi –Abou

Zakaria – qui était armé d’un pistolet et qui nous déclarait clairement sa volonté de prendre la tête d’une organisation qui frapperait les touristes en Tunisie et parrainerait des opérations suicides. Selon lui, les terroristes détenus devaient être libérés et un financement pouvait être envisagé en Libye, même par des braquages ou par des attaques diverses. Le lendemain matin Ahmed Rouissi, Boubaker El Hakim et un libyen au nom de Abdallah, sont venus nous prendre à une vieille bâtisse dans une exploitation agricole aux alentours de la ville de Laajilet.....Nous sommes restés onze jours dans ce bâtiment, sans activité, au bout desquels Ahmed Rouissi nous a informé que ce camp dépendait du groupe de «ceux qui ont donné l’allégeance pour la mort» et a chargé un tunisien surnommé Chafchoufa d’entamer notre entraînement. Dès le lendemain, notre quotidien comprenait un entraînement sportif, de l’aube jusqu’à la prière du *Sobh*, une prise de collation puis des exercices de démontage de kalachikov et de tir, jusqu’au déjeuner. Ces mêmes exercices reprenaient après une petite pause jusqu’à la prière du *maghreb*. Au bout d’une semaine, nous avons reçu la visite de A. Rouissi accompagné du dénommé Ouanes Fkih¹, alias Hamza, qui nous a longuement entretenu du jihad et du ciblage de l’économie et du tourisme en Tunisie ».

¹ Ancien imam à la mosquée de Mahdia.

Lors de son interrogatoire relatif à l'affaire Ben Aoun, Abdelkader Sghaier reconnaissait aussi que lors de son séjour dans une « maison d'accueil », des libyens sur place lui ont confirmé qu'Ahmed Rouissi avait assuré l'entraînement de plusieurs tunisiens pour des opérations terroristes en Tunisie ou en vue de les envoyer en Syrie. Il a également appris que cette même personne était responsable de l'envoi des individus responsables des explosions à Sousse et de la tentative d'attentat au mausolée Bourguiba à Monastir¹.

Il apparaît également à travers les dossiers judiciaires, que les premiers groupes terroristes combattants qui ont investi les montagnes de Kasserine, du Kef et de Jendouba, étaient constitués d'individus précédemment condamnés en Tunisie ou à l'étranger tels que dans l'affaire de Soliman, de membres de la « communauté tunisienne combattante »² et des adeptes de Seifallah Ben Hassine ou de Khatib El Boukhari dit El Idrissi. Ces deux derniers groupes ont effectivement collaboré et soutenu la sanctuarisation des montagnes du nord-ouest nonobstant les différents de leurs mentors respectifs depuis la première réunion de Sousse au domicile de Boukadida.

Le terroriste Chadi D. relate que Nouredine Chouchane les avait accueillis à Sobrata en Libye et les avait accompagnés à

¹ Avoeux versés au dossier de l'affaire Ben Aoun. Arrêté de m.a 9/91546 du 07/01/2015.

² Ce groupe a été fondé en Afghanistan à l'initiative de Abou Yadh et de Tarek Maaroufi.

une maison d'hôte, en fait une sorte d'atelier désaffecté où ils ont appris que des jeunes originaires du Sud Tunisien avaient dû y passer plus de trois mois en attente de régularisation de leurs passeport pour pouvoir quitter la Libye vers le front syrien.

Aboubakr el Hakim est venu les chercher avec Ahmed Rouissi - Abou Zakaria- pour les amener au domicile de ce dernier où il vivait avec son épouse d'origine française, également entraînée au maniement des armes. Il les a informé qu'il était effectivement l'un des dirigeants de l'aile militaire d'Ansar Echaria qu'il a dû quitter en raison de son désaccord avec Abou Iyadh qui, d'après lui, multipliait les erreurs, et de ses projets de frapper l'économie du pays basée sur le tourisme afin de précipiter l'anarchie et une situation de « barbarie ».¹

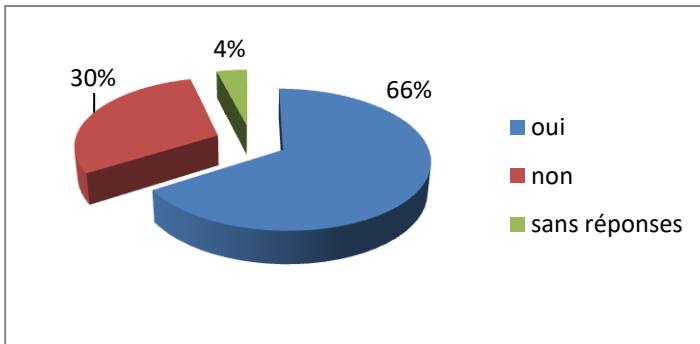
Il semblerait toutefois que ce différent n'ait pas influencé les réseaux d'envoi des terroristes vers les zones de conflits armés.

¹ Interrogatoire de Chadi D. Affaire de Sobrata. Brigade de « ceux qui ont donné allégeance pour la mort », en date du 19/05/2014. Arrêté de mise en accusation 34/50, audience du 31/12/2015.

V. Les réseaux de départs

Les individus ou groupes qui adhèrent au projet de rejoindre les zones de confrontation telles que la Libye ou la Syrie, sont objectivement considérés comme affiliés aux groupes et aux organisations terroristes.

Graphique 16. Tentatives de rejoindre les zones de conflits armés



Les membres des organisations terroristes de tout âge et des deux sexes, tentent généralement de rejoindre les zones de confrontation armée dans les pays étrangers. Cet élément est considéré comme déterminant dans les dossiers des affaires en justice pour l'inculpation de faits se déroulant en Tunisie ou à l'étranger.

1-Durant la phase se déroulant en Tunisie

Il s'agit concernant cette phase, de préciser les niveaux de responsabilité des personnes en contact avec les réseaux

d'organisation des départs, les contrebandiers et les imams qui incitent au jihad en Libye, en Syrie ou ailleurs.

Tableau 11. La première destination des candidats au départ.

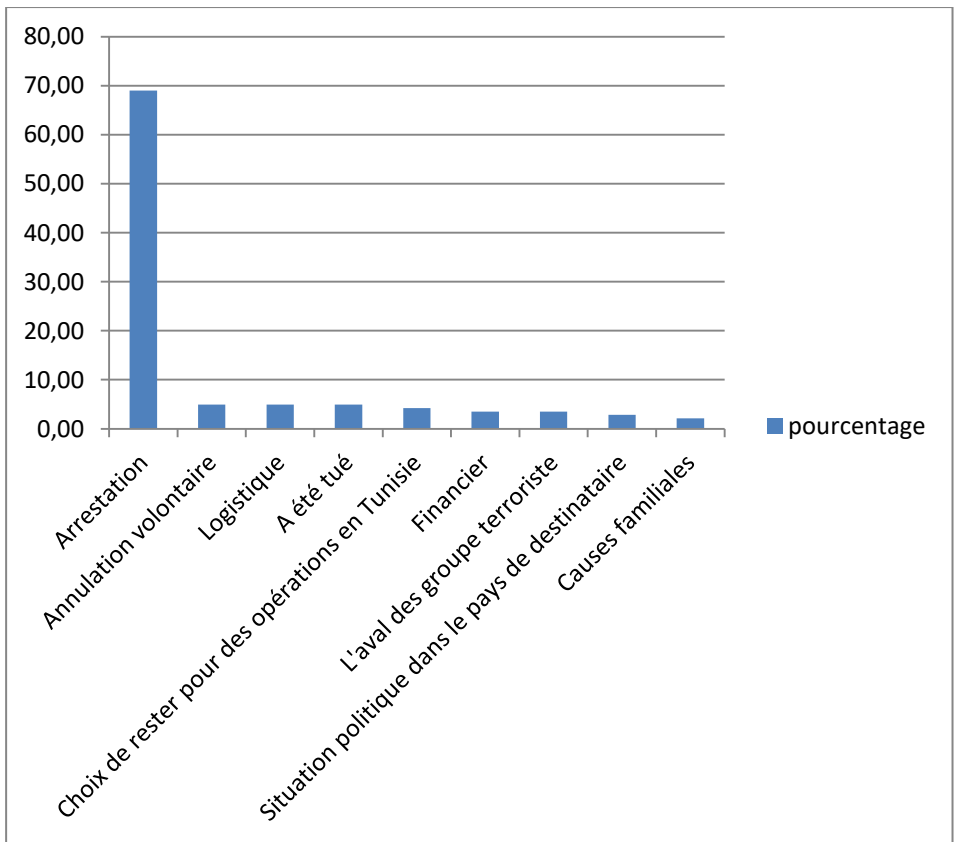
Pays	Nombre	Pourcentage
Libye	185	60.06
Syrie	87	28.25
Irak	11	3.57
Turquie	6	1.95
Mali	4	1.3
Arabie Saoudite	3	0.97
Italie	3	0.97
Algérie	2	0.65
Allemagne	2	0.65
Tunisie*	2	0.65
Burkina Faso	1	0.32
Jordanie	1	0.32
Somalie	1	0.32
Total des réponses	308	100

*Des tentatives d'infiltration de terroristes algériens ont été constatées pour appuyer la brigade « Okba IbnNafaa » dans le mont Chaambi. Elles ont été empêchées sur la frontière entre les régions algériennes de

Tébessa et Kasserine en Tunisie. Ce refoulement explique la citation de la Tunisie dans le tableau précédent.

La Libye reste la première destination des terroristes tunisiens pour les raisons politiques ou historiques et de proximité précédemment évoquées. La Syrie vient en seconde place, étant un front ouvert à travers l'ensemble des formations qui y sont implantées.

Graphique 17. Les causes d'empêchements des départs



Les empêchements répertoriés sur ce schéma sont imposés ou volontaires pour des raisons diverses, notamment matérielles ou familiales, ou au profit de projets d'opérations terroristes internes.

Le défaut de parrainage des candidats ne vient qu'en septième place des causes évoquées, car celle-ci n'est requise qu'à l'arrivée en Turquie ou en Syrie, moment où il faut rejoindre l'une des organisations combattantes.

Khaled B. reconnaît dans ses aveux : qu'il « a convaincu sa mère de lui signer une autorisation de voyage pour travailler en Turquie et s'est procuré 1300 dinars dans ce but pour finalement partir le 15/05/2015 vers Istanbul. Sur intervention du dénommé Anis B., un intermédiaire est venu l'accueillir à la ville turque de Orfa pour l'amener à un centre d'accueil hébergeant plusieurs nationalités, et de là pour franchir la frontière et rejoindre DAECH dans la région de Tell Abiadh ».

Son passeport et ses bagages confisqués, il est orienté vers la ville de Moussem pour y suivre six jours de cours de théologie puis vingt-trois jours d'entraînements militaires à l'issue desquels on l'informe qu'il devra adopter un alias (il choisira Abou Khadija), et faire serment d'allégeance à l'émir dont il dépendra¹.

¹ Aveux de Khaled B. Arrêt 34/515 de la chambre d'accusation. Affaire de l'affiliation aux organisations terroristes en Syrie .

Il est à noter que la plupart des initiatives de départs individuels relevaient de l'aventurisme et n'ont pu aboutir. Malek H. avoue que sous l'effet de certains prêches et de séquences vidéo de la guerre en Syrie, il a adopté la pensée intégriste et envisagé de rejoindre l'une des factions combattantes. En accord avec son ami Khaled, ils se sont dirigés vers Ben Guerdane pour rencontrer Jamel B. qui devait leur faciliter le départ en Lybie, mais ils furent arrêtés au poste frontalier de Ras Jedir¹.

Houcem D. avoue également que sous l'effet des événements en Syrie et des « souffrances du peuple syrien », il a voulu participer au combat contre le régime en place. Avec Abdelkrim K. qui partageait cette volonté, ils ont envisagé de se rendre en Turquie en passant par la Lybie, mais Abdelkrim K. a été arrêté en tentant de franchir illégalement les frontières².

Hosni H. a reconnu avoir fait connaissance du jihadiste dénommé Béchir N. actuellement en Syrie, qui l'a contacté à plusieurs reprises pour l'inciter à rejoindre la Syrie pour combattre le régime de Bachar El Assad lui promettant une voiture et un salaire de 1400 dollars, ajoutant qu'en cas de martyr, Dieu lui offrirait une famille et une épouse meilleures que les siens.

¹ Avoeux de Malek H. dans une affaire de tentative de relier les groupes terroristes en Syrie. Arrêt de la chambre d'accusation 34/403 du 17/12/2015.

² Avoeux de oussama D. dans une affaire de tentative de départ en Syrie. Arrêt 34/359 du 12/11/2015.

C'est cette même personne qui lui a fourni les contacts d'un certain Imed, originaire de Bizerte, qui devait se charger de son départ vers la Syrie en passant par la Libye. Contacté, ce dernier lui a demandé de temporiser avant de lui remettre le numéro d'appel d'un passeur de la région de Dhiba -gouvernorat de Tataouine- qui lui a recommandé de rejoindre la région par un moyen de transport public.

Le 22/05/2014 au soir, il quitte effectivement Bizerte en direction de Tataouine où il arrive vers six heures pour appeler le passeur qui accepte moyennant la somme de cinq cent dinars, de le conduire à la frontière à travers des pistes sahariennes difficiles d'accès. Arrivé à la frontière, il est pris en charge par un second passeur libyen qui devait le conduire à la ville de Nalout, mais une patrouille libyenne l'intercepte et le livre aux autorités tunisiennes au poste de Dhiba.

Ouadii J. confirme qu'« il avait adhéré au courant extrémiste en 2013 à travers sa fréquentation de nombreux jihadistes de sa région natale de Ben Aoun (Khalil B., Ismat J., Riadh J.). Il avait continué à fréquenter les prêches de Khatib El Idrissi à Sousse, Moknine ou Monastir, jusqu'à en venir à la conviction de partir combattre en Syrie, mais il n'a pas pu réaliser ce projet en raison de son refoulement à la frontière au vu de son jeune âge, et a dû retourner à ses occupations ordinaires durant quelques mois sans néanmoins renoncer à sa détermination, les dénommés Ayoub A., Ahmed J. et Bilel B. en profitent pour lui

proposer de rejoindre dans cet objectif une cellule terroriste dirigée par Mohamed Badsouri qui a l'expérience de l'envoi de combattants en Syrie à travers la filière libyenne... la proposition acceptée, il est effectivement enrôlé avec les inculpés précédemment cités et Seifeddine Jammeli, dans les activités du groupe et l'achat pour le compte de Mohamed B., de puces téléphoniques qui seront remises à Bilel Badsouri.

Les activités de cette cellule d'appui aux groupes armés de Jebel Chaambi, ont dû être suspendues durant des mois, suite aux événements de Ben Aoun en octobre 2013, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau contacté par Fahmi T. qui l'informe que Mohamed Badsouri demande à le rejoindre à travers un comptes Facebook « danger dangereux » et le sien « Abou Choucha pour les appartements meublés ». Ce dernier s'assure de la persistance du projet de départ en Syrie et demande au préalable une assistance aux groupes armés de Chaambi, le « marché » conclu, il charge Nadim H. de faire les achats nécessaires et de les livrer à Aythem Necibi, alias Tarek, originaire de Sidi Bouzid. Durant cette période, j'ai perçu un certain malaise en relation avec l'allégeance à DAECH chez les terroristes qui ont interpellé l'émir algérien dénommé Mouaouia sur la question. Ce malaise a abouti à la défection d'un groupe¹ de la brigade « Okba Ibn

¹ Il s'agit des dénommés Mohamed Badsouri, Seifeddine Jammeli, Mohamed Salah Dhibi, Habib Hajji, Sofiène Khadraoui, Fethi Hajji, Hichem Manaffii, Achraf Raddaoui, Ezzedine Aloui, Mohamed Naceur Mbarki.

Nafaa » qui a rejoint DAECH et ses éléments implantés à Jebel Salloum, après une marche de près de six heures, en quatre groupes guidés par Habib Hajji et Mohamed Salah Dhibi. Sur place, nous avons retrouvé plusieurs terroristes tunisiens¹ en compagnie de Mourad Gharsalli qui nous a confirmé la scission avec « Okba Ibn Nafaa » et le ralliement de Iheb Gharbi, de Alaaeddine, de son frère Jihed Mbarki, de chaouki Fakraoui , de Bilel Basdouri et de Khaled Dhibi...ils étaient tous armés de fusils kalachnikov ou de Steir ».

L'accord conclu avec l'émir algérien Mouaouia, prévoyait une aide financière de trois ou quatre mille dinars, remise à Mohamed Basdouri, et que chacun des terroristes reçoive une arme individuelle qui devra être restituée en cas de transfert du groupe vers la Libye. Deux jours plus tard Mourad Gharsalli, Oualid Basdouri et Naceur Eddine Mansouri, ont quitté le camp en confiant son commandement à Mohamed Basdouri, et la charge de l'approvisionnement à Khaled et Nadhém Edhibi, à partir de Hassi Elfrid. Deux ou trois semaines plus tard, un groupe de terroristes algériens rejoignait notre camp de Sammama. Mohamed Basdouri maintenait le contact avec Hamdi Trabelsi et une réunion fut organisée pour juger de l'opportunité de maintenir l'allégeance à El Qaïda. Et un

¹ Naceur Eddine M., alias Sayef, Jihed Mbarki, alias Abou Seif, Alla Eddine Mbarki, alias Saria, Iheb Gharbi, alias Abou Yamen, Chaouki Fakraoui, alias Abou El Bassir, Bilel Basdouri, alias Khaled, Oualid Basdouri, alias Jaafar, Khaled Dhibi, alias Abou El Fajr, Naceur Dhibi, alias Adam.

nouveau groupe, d'algériens¹ cette fois, faisait encore scission et rejoignait notre camp de Jebel Salloum. Lors d'une réunion suivante, le terroriste algérien Houdhaifa a été coopté comme émir du groupe, mais un nouveau groupe affilié à El Qaïda² nous a rejoint dans le même maquis et a implanté son camp à environ deux kilomètres du nôtre. Il est à noter que suite à nos difficultés de rejoindre le front libyen, l'algérien Abou Lokman a tenté en vain, en visitant notre camp, de rallier certains à l'idée de retourner sous la bannière d'El Qaïda. Mohamed Basdouri et Mohamed Trabelsi ont par ailleurs bien pris contact avec le terroriste Abou Bakr El Hakim pour lui expliquer la situation de notre groupe stationné à Jebel Salloum et demander son appui pour notre accueil dans l'un des camps de DAECH en Libye, mais ce dernier a exigé au préalable l'enregistrement d'une vidéo prouvant notre allégeance à DEACH pour la transmettre au responsable de l'organisation. C'est l'algérien Talha Batini qui s'est chargé de fournir cet enregistrement de notre serment devant notre émir algérien dit Houdhaifa, enregistrement transmis ensuite par Abou Yahya à travers les réseaux sociaux. Dix jours plus tard, nous avons été rejoints par d'autres terroristes stationnés dans les montagnes de Jendouba, et notre

¹ Les dénommés : Houdhaifa, Chargil, Am Brahim, Abou Sofière, Mahdi, Abou Yahya, Abou Aymen El Ouahrani, Talha Batini.

² Il s'agit des algériens connus comme Anes El Atiri, Lokman Abou Sakhr, Am Salah, Abou Salah, Abou Zakaria, Aberrahmen, Mimoun Abou Moukatel et des tunisiens Iheb Yousfi, alias Abou Iakine, Naseddine Mansouri, alias Sayef.

émir continua ses tractations avec Abou Bakr El Hakim en vue de transférer en Libye ce groupe maintenant affilié à DAECH¹.

2- En dehors de frontières tunisiennes

Les terroristes tunisiens arrivés en Syrie ont assuré un rôle dans l'accueil des groupes qui suivaient.

Aymen A. déclarait ainsi « qu'il est arrivé avec Mohamed A. en Syrie et plus précisément à la ville frontalière de Kales en février 2012, en empruntant à partir de la Libye, un vol vers Istanbul. Il y est resté cinq jours dont les charges étaient entièrement prises en charge par son compagnon de route, et à l'issue desquels il a décidé de rebrousser chemin par le même trajet, en apprenant qu'il devait se préparer à un entraînement militaire en vue d'être positionnés par DAECH sur des lignes de front relativement avancées² ».

¹ Avoeux du terroriste Ouadii J. dans l'affaire relative au camp d'entraînement d'El Zaafouria. Arrêt de la chambre d'accusation 34/264 du 28/01/2016.

² Interrogatoire de Aymen A., affaire du départ en Syrie à travers Ras Jedir. Arrêt de la chambre d'accusation 34/337 du 05/11/2015.

Tableau 12. La destination finale des tentatives de départs des terroristes

Pays	Nombre	Pourcentage
Syrie	94	80.34
Lybie	10	8.55
Irak	6	5.13
Mali	2	1.71
Algérie	1	0.85
Egypte	1	0.85
Tchéchénie	1	0.85
Palestine	1	0.85
Turquie	1	0.85
réponses totales	117	100

Il ressort de ces chiffres que la nébuleuse terroriste internationale a connu un événement d'importance majeure avec l'annonce de l'instauration de l'Etat Islamique par Abou Bakr El Baghdadi en juin 2014. Cette déclaration a inspiré nombre d'organisations de la région et particulièrement au Maghreb, qui ont rapidement cherché à rejoindre le combat en Syrie, pour la défense de la ville de Rakka, capitale du nouvel Etat .

La Libye et l'Irak restent des destinations premières pour les terroristes en raison de la poursuite des combats qui s'y déroulent. Dans ses déclarations Omar C., père de hamda C., déclarait que son fils qui a disparu en se rendant à son travail,

avait en réalité quitté le pays en juin 2014 pour combattre en Syrie dans les rangs de DAECH. Il l'a de nouveau contacté le 07/08/2014 pour l'informer qu'il se trouvait en Syrie après avoir transité par Istanbul jointe par un vol régulier à partir de Tunis, et qu'il refusait de renoncer à cette voie. Le 13/10/2014 il a reçu un appel téléphonique de l'étranger par lequel une personne à l'accent oriental lui annonçait que son fils était décédé dans les combats en Syrie¹.

Salah F. père de Zied F. déclarait aussi que son fils né le 2 mai 1988, infirmier diplômé depuis près d'une année et étudiant en troisième cycle, est parti en Syrie via la Turquie sans le prévenir, au mois d'octobre 2012, et qu'il a rejoint les groupes armés sans être informé de leur affiliation ou non à DAECH².

Youssef A. reconnaît que son frère Abderrahmen a quitté son domicile familial le 11 novembre 2014 pour une destination inconnue jusqu'à ce qu'il reprenne contact pour reconnaître qu'il était en Syrie pour un « devoir de jihad ».

¹ Déclaration du témoin Omar C. au sujet du décès de son fils Hamda C. Arrêt de la chambre d'accusation 34/380 du 31/12/2015.

² Avowes de Salah F. relatifs au départ de son fils Zied pour combattre en Syrie. Arrêt de la chambre d'accusation 34/383 du 10/12/2015.

	Nombre	Pourcentage
Oui	41	4.1
Non	43	4.3
Sans réponse	916	91.6
total	1000	100

Il faut reconnaître que la politique pénale du gouvernement revêt une certaine ambiguïté quant au devoir de dénonciation familiale des enfants qui vont combattre en Syrie. Cette politique essentiellement répressive a ignoré toute mesure d'accompagnement et d'assistance psychologique et sociale, particulièrement envers les mineurs. Les dossiers en justice montrent que les familles étaient contraintes à la dénonciation de leurs enfants dans l'espoir d'empêcher leur arrivée et leur mort en Syrie, préférant par-là avoir à affronter des poursuites ou même des arrestations en Tunisie, à une fin tragique plus que probable.

La dénommée Nabila K. s'est présentée au poste de police pour les avertir que son fils lui demandait son passeport dans le but de rejoindre la Syrie, et que devant son refus il la menaçait de mort¹.

Les instructions des affaires d'organisation des départs en Syrie ont également évoqué l'implication du terroriste Jihed T. qui

¹ Avowes contenus dans l'arrêt 34/535 du 10/03/2016 de la chambre d'accusation.

procédait à la falsification de documents dans le but de l'obtention de visas pour des pays de transit vers les zones de conflits. Son arrestation a permis celle de ses coinceulés (Oualid K., Tarek F, Mohamed G, Hajer D. et Ouem B.) et la saisie de divers montants en devises étrangères¹.

Le terroriste mohamed Ali Z. a reconnu avoir reçu la somme de mille dinars de Tarek F. pour rejoindre la Syrie. Arrivé en Turquie par un vol régulier, il a été contacté par un certain Abderrahmen qui s'est chargé de l'accompagner à la région d'Antaquia et de là vers la campagne de Idleb en Syrie, où il a été pris en charge par le dénommé Sayef. C'est ce dernier qui l'introduira au repaire d'une brigade nommée « les descendants des compagnons du prophète » incluant 22 personnes de nationalité tunisienne, turque, danoise, syrienne et libyenne. Il a été progressivement incorporé dans une tour de garde et d'observation des avions qui survolaient la base, mais toujours désarmé en raison de la défiance des responsables de la brigade envers les nouveaux venus qui ne recevaient leurs armes qu'après un certain temps. Désabusé par la longueur de son stationnement dans ce camp, il finira par rebrousser chemin vers la Tunisie².

¹ Arrêt 34/489 du 18/02/2016 de la chambre d'accusation. Affaire de l'organisation de départs en Syrie à des fins de jihad.

² Interrogatoires de la cellule terroriste Ezzahra, Ben Arous. Arrêt de la chambre d'accusation 34/19 du 05/03/2015.

L'ensemble des affaires étudiées montre que le choix du départ en Libye n'est pas toujours personnel mais parfois aussi collectif en vertu duquel toute une famille tente de s'installer en Syrie.

Il apparaît ainsi que le dénommé Thabet A. et son frère Ghaith ont décidé de partir combattre sous l'influence de leur neveu Mohamed A., adepte du jihadisme, et sur incitation de Karim C. affilié à DAECH¹.

Concernant les femmes candidates au jihad en Syrie la jeune Sarra convaincue de la pensée salafiste, a fait la connaissance de l'accusée Fatma qui lui a proposé de rejoindre clandestinement les groupes combattants en Libye, tout en la mettant en contact avec un certain Abou Mouadh, installé dans la ville de libyenne de Syrte, à travers son compte Télégram, sachant qu'il prendrait en charge les coûts de son déplacement.

Voulant rejoindre son frère Said affilié à DAECH, elle accepte de faire le déplacement vers ce pays en compagnie d'Ibrahim R., Slaheddine D., Hajer S. et Sarra A.

Confirmant cette évolution plaçant le projet terroriste dans un cadre familial, la jeune terroriste Ines C. reconnaît dans ses aveux du 19/09/2015, relatifs à sa tentative de franchissement illégale des frontières, que mariée au dénommé Adnène N. depuis 2005 et mère de trois enfants, ce dernier l'avait informé par téléphone depuis près de 20 mois, qu'il avait rejoint à travers

¹ Arrêt de la chambre d'accusation 34/518 du 03/03/2016.,

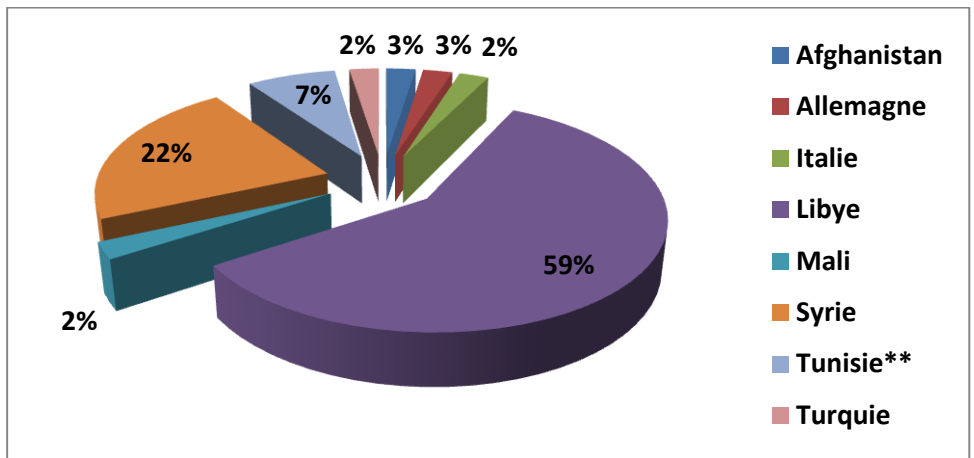
la Turquie, le front « Ennosra » pour combattre le régime de Bachar el Assad . Plus tard, rallié à DAECH, il la pressait de le rejoindre avec ses enfants. « Sachant, dans l'impossibilité d'obtenir son passeport, qu'elle ne pourrait prendre son dernier né, il lui recommande de franchir illégalement la frontière libyenne en lui promettant de la faire assister par l'une de ses connaissances là-bas. Arrivée à la ville de Ben Guerdane par une voiture de louage, et après différentes communication avec son époux et des intermédiaires libyens, une voiture vient la chercher avec ses enfants pour une maison où elle attendra la tombée de la nuit.vers huit heures elle est appelée à reprendre la route, dissimulée par le conducteur et le propriétaire de la maison entre de grands bidons de contrebande d'essence. Elle entame ce voyage vers le territoire libyen à travers les pistes désertiques avec quatre jeunes inconnus, mais une crevaison les oblige à l'arrêt une heure après. Le conducteur s'écarte de la piste et les informe qu'ils sont repérés par un véhicule de sécurité, en profitant pour abandonner le véhicule et prendre la fuite. Elle a été arrêtée la nuit même avec ses enfants et deux de ses jeunes compagnons de traversée »¹.

Khalil H. avoue que ses quatre frères ont rallié DAECH : Seddik H dont la famille a été informée du décès en Irak, Khaled H, combattant de DAECH en Syrie depuis 2013, et enfin Ali et

¹ Arrêt de la chambre d'accusation 34/289 du 03/12/2015. Affaire de franchissement illégal des frontières dans le but de rejoindre les groupes combattants en Libye.

Sofiène positionnées à Syrte en Libye depuis 2014, au sein de la même organisation. Ilajoute qu'Ali avec lequel il garde le plus de contact l'incite à rejoindre cette formation.¹

Graphique 18. Pays de destination des départs clandestins de terroristes



**par rapport aux étrangers

Il en ressort que les processus de départ des terroriste tant par les voies régulières que clandestines, aboutissent aux mêmes destinations finales majoritaires, c'est-à-dire la Libye suivie de la Syrie.

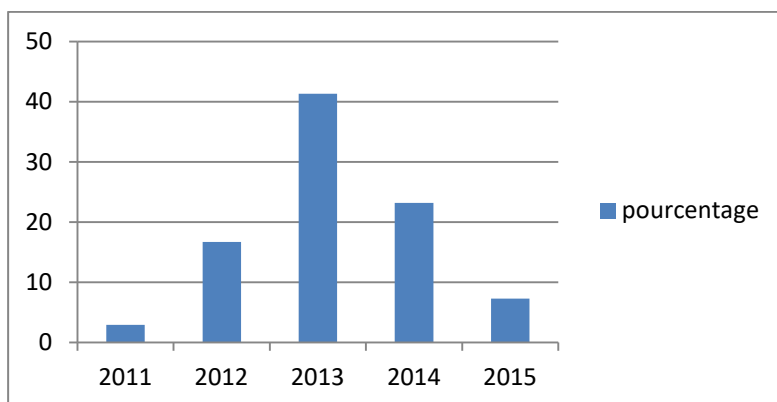
¹ Arrêt de la chambre d'accusation 34/448 du 18/02/2016.

Chapitre IV : les organisations terroristes Tunisiennes en Tunisie et à l'étranger

Bien que fondées sur des bases nationales dans les limites d'un pays donné, les organisations terroristes sont souvent affiliées à des structures régionales et internationales œuvrant au même projet. Elles sont de ce fait portées à participer solidairement aux confrontations dans ces différentes sphères.

De leur côté les structures internationales apportent leurs appuis en armes et en financement aux formations terroristes, ce qui pourrait parfois expliquer la simultanéité des processus d'appartenance croisées sur différents niveaux de structuration nationale et internationale.

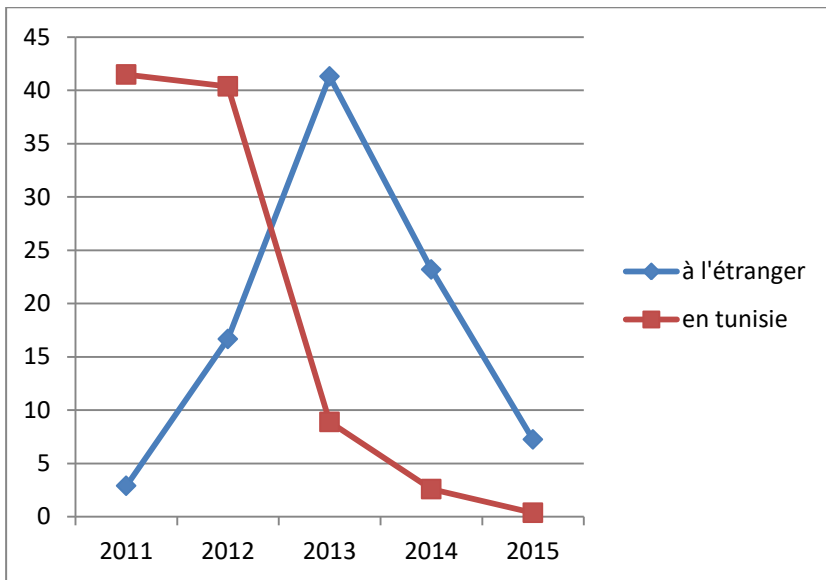
Graphique 19. Evolution des adhésions à des organisations terroristes internationales selon les années



Ces statistiques situent le début du projet terroriste en Tunisie en 2011 avec la réactivation des réseaux entre les revenants d'exil, les bénéficiaires de l'amnistie, dont le groupe de Soliman, et les nouveaux adeptes de la pensée terroristes réfractaire à l'Etat moderne.

Ces groupes terroristes se sont progressivement développés depuis 2012 pour atteindre leur apogée en 2013 avant de perdre relativement de la vitesse.

Graphique 20. Fréquences comparées des adhésions aux organisations terroristes en Tunisie et à l'étranger



Ce graphique montre une certaine synergie entre les adhésions aux organisations nationales et internationales tant au niveau des périodes favorables qu'à celui des régressions.

Ceci pourrait s'expliquer par la solidité des relations et de la convergence entre les organisations nationales et leurs extensions régionales ou internationales. A titre d'exemple, dès l'implantation de ses premières cellules, Ansar Echaria a rapidement fait acte d'allégeance à l'émir d'El Qaïda au Maghreb Islamique, elle-même filialisée à la structure internationale d'El Qaïda et à laquelle elle est affiliée.

Il est à remarquer qu'une certaine imprécision si ce n'est des contradictions, persistent dans le lexique adopté par les organisations terroristes tunisiennes tant en Tunisie qu'à l'étranger, visibles dans l'ensemble des documents du parcours judiciaire des affaires en cours. Ainsi, des termes aussi divers que «cellule terroriste», «groupe terroriste», «organisation terroriste» ou en d'autres circonstances «bureau régional» et «brigades clandestines» sont tour à tour utilisés sans aucune définition précise ni spécifique.

Cette confusion terminologique et les contradictions qui en résultent, pourraient s'expliquer par le caractère secret et multiple des activités terroristes, mais elles ne sont parfois que les conséquences du manque de formation ou de spécialisation des services en charge du suivi du phénomène terroriste en Tunisie. Les institutions administratives, sécuritaires ou judiciaires du pays tardent en effet à adopter des lignes directrices générales à même de faciliter une interprétation commune des documents produits depuis l'enquête de police ou

de la garde nationale jusqu'à l'instruction et aux différentes étapes de la mise en accusation et de ses recours.

Les ambiguïtés se multiplient donc malgré le nombre croissant des intervenants dans les affaires de terrorisme, particulièrement après les luttes déclarées entre DAECH et El Qaïda à travers leurs réseaux régionaux et internationaux.

Il est maintenant établi que les liens scellés par les organisations terroristes tunisiennes avec El Qaïda à travers sa filiale au Maghreb, sont en train de basculer depuis 2014 au profit de l'Etat Islamique DAECH grâce à la défection de certains groupes et à leur ralliement à sa cause.

Afin d'éviter toute confusion, nous adopterons les éléments de classification suivants :

1. La liste unifiée du Conseil de Sécurité

Il s'agit d'une liste de classement des individus, groupes et organisations terroristes considérés comme tels par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Cette liste est considérée comme un document de référence annuellement mis à jour.

A partir de 2015, certains juges d'instruction se sont appuyés sur cette référence pour justifier des inculpations de terrorisme contre les membres d'Ansar Echaria, d'El Qaïda , d'El Qaïda au Maghreb Islamique ou de DAECH. Nous avons pu relever dans le dossier de Menzel Temime, la motivation suivante: «étant

donné le caractère terroriste indiscutable des organisations DAECH et de son chef Abou Bakr El baghdadi, d'El Qaïda au Maghreb Islamique et de Nosrat Ahl Echam, comme précisé sur la liste établie par le comité des sanctions adoptée par décision du Conseil de Sécurité 1267 datée du 15/10/1999, et prenant effet en Tunisie du fait de la ratification de la charte des Nations-Unies depuis le 12/11/1956 et de ce qui en découle d'obligation de respect de cette décision assimilée à une convention internationale ratifiée primant sur la législation nationale en vertu de l'article 20 de la constitution de 2014 »¹.

Il est à préciser que la décision du Conseil de Sécurité adoptant cette liste, oblige les Etats à trois mesures indispensables en cas d'établissement de l'appartenance d'individus ou de groupes à des organisations terroristes, à savoir : l'interdiction de voyage, le gel des comptes bancaires et l'interdiction de port d'arme dans les pays l'autorisant².

2. L'appartenance à la hiérarchie d'une organisation terroriste

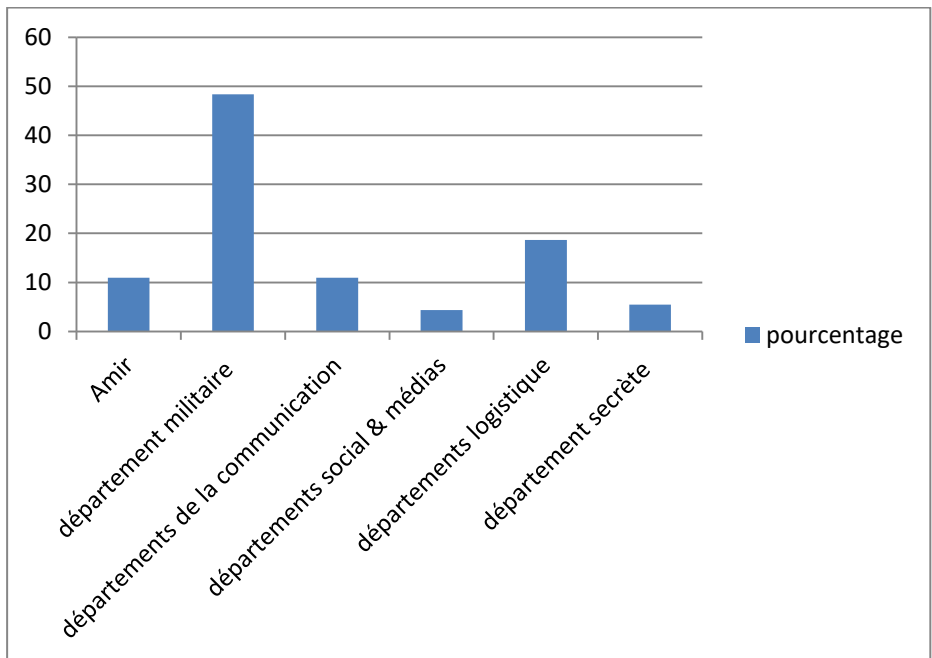
L'appartenance aux organisations terroristes est consacrée par des responsabilités soit à l'échelle nationale, généralement au sein de « majles echoura », ou au niveau de structures primordiales telles que l'aile sécuritaire, l'aile militaire ou celle

¹ Dossier de Menzel Temime . Arrêts de chambre d'accusation 34/328 du 15/11/2015 , 34/5015 du 03/03/2016 et 34/337 du 03/12/2015.

² Décision du Conseil de Sécurité 1267 du 15/10/1999

de la mobilisation soit au niveau des bureaux régionaux ou locaux, et des cellules qui en dépendent dans la même organisation.

Graphique 21. Répartition des terroristes au sein des structures de l'organisation en Tunisie



Les organisations terroristes nées après la révolution en Tunisie, ont adopté une structure pyramidale. Si le premier congrès d'Ansar Echaria a ouvertement désigné Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh comme émir, et institué sa structure dirigeante «majles echoura» ainsi que les départements de la communication, du travail social et du prosélytisme ou «recrutement», les affaires en justice ont révélé un

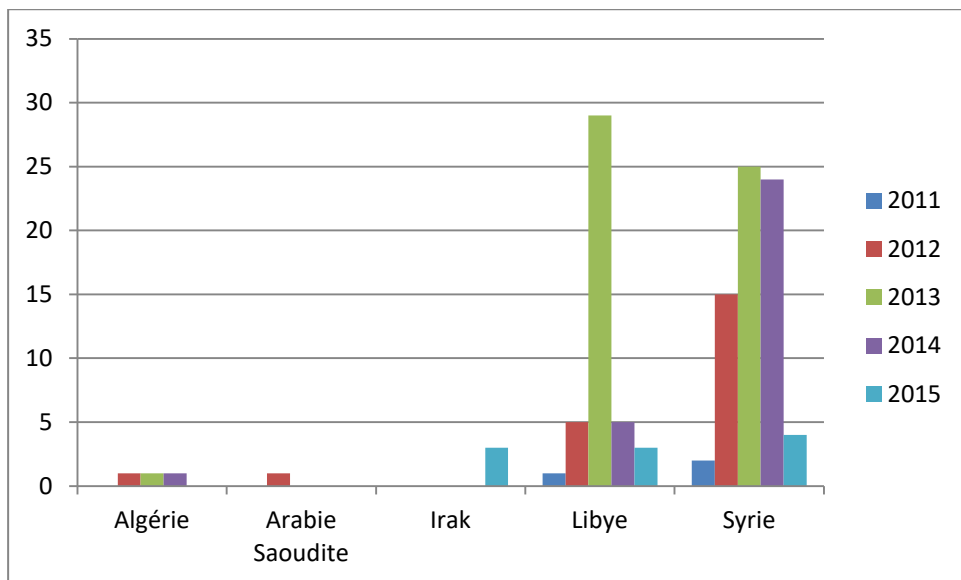
organigramme incluant des instances secrètes telles que les ailes militaire et sécuritaire.

Les enquêtes ont également mis à jour des sections régionales de cette organisation ainsi que des cellules cloisonnées liées par la seule allégeance à son émir Abou Iyadh. Certaines unités armées implantées dans les montagnes de Chaambi, du Kef et de Jendouba sont par ailleurs directement liées à Ansar Echaria bien qu'elles coordonnent avec d'autres brigades armées comme « Okba Ibn nafa ».

3. L'appartenance à une organisation terroriste tunisienne à l'étranger

Il a été établi que des cadres dirigeants terroristes qui ont quitté le pays, ont créé des organisations et des camps d'accueil à l'étranger pour l'entraînement de tunisiens, et les charger par la suite de missions visant des cibles en Tunisie. La classification de ces organisations par la justice, reste équivoque, les considérant tantôt comme des brigades telles que «la brigade de ceux qui ont donnés allégeance pour la mort», tantôt comme des unités telles que «Om Yamna» du nom de l'épouse de Ridha Sebtaoui tuée le 30 septembre 2012 à Douar Hicher.

Graphique 22. Année et pays d'adhésion, en post révolution, à une organisation terroriste à l'étranger



Ce graphique corrélant les années d'adhésion et les pays d'accueil, montre de nouveau la prédominance de la destination libyenne suivie de la Syrie, avec une poussée notable durant les années 2012, 2013 et 2014, en lien avec l'évolution du projet terroriste dans ces pays.

4. L'allégeance d'individus et de groupes, à des organisations terroristes à l'étranger

Un nombre croissant d'individus et de groupes prêtent maintenant allégeance à des organisations transnationales grâce notamment aux réseaux sociaux et à certains de leurs membres, comme c'est le cas pour Al Qaïda au Maghreb Islamique, Al

Qäida internationale, Jebhet Ennosra, Ahrar Echam ou DAECH.
Pour ces derniers, aucune appartenance à une organisation
terroriste locale n'a pu être démontrée.

Conclusion générale

Les dossiers des affaires en justice révèlent que le courant terroriste a été l'un des principaux bénéficiaires de la révolution tunisienne. Dès les premiers mois, il a en effet rapidement profité de la libération de ses membres détenus et du climat de liberté pour se restructurer, investir l'espace social par ses caravanes caritatives et ses tentes de prosélytisme, et étendre enfin son contrôle à la majorité des mosquées du pays par l'imposition d'imams à sa solde. L'espace environnant des lieux de culte était de son côté encadré par les petits commerces de bannières et de parfums tenus par ses adeptes.

Les caractéristiques de la Tunisie passant d'un statut de « pays de prosélytisme » à celle de « terre de jihad », ont été évoquées dans cette étude. Il semble que l'évolution d'un statut à un autre se soit faite selon un processus secret, complexe et progressif. Les premières déclarations des leaders terroristes après leur amnistie, écartaient tout recours aux armes contre un peuple à qui ils devaient leur liberté et la fin de leur exil, mais les faits prouvent malheureusement qu'elles étaient concomitantes avec la mise en place des ailes militaires et sécuritaires de leurs organisations. Tout en s'assurant de leur retour ultérieur, ils procédaient déjà à l'envoi du cercle restreint de leurs fidèles pour l'entraînement militaire à Dirna et à El Oualid en Libye.

Dès le mois d'octobre 2011, il a été confirmé que les fidèles de Khatib El Boukhari, alias El Idrissi et les vétérans du groupe de Soliman notamment originaires de Gafsa, de Sidi Bouzid et de Kasserine, commencèrent déjà les infiltrations d'armes avant que le cercle restreint autour de Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh n'emprunte la même voie à partir de novembre 2012. Ceci n'écarte en rien la possibilité que ce trafic ait commencée antérieurement à ces dates ou que d'autres parties y soient impliquées, mais les dossiers judiciaires que nous prenons comme référence dans cette étude, ne révèlent aucune autre opération de contrebande massive.

Les données en notre possession laissent apparaître des ambiguïtés au niveau des concepts et de la notion d'appartenance aux organisations terroristes car dans de nombreux cas, les enquêtes préliminaires par les officiers de police judiciaire ont retenu les seuls éléments relevant des moyens d'influence ou de prosélytisme comme les livres et les réseaux sociaux comme preuves d'inculpation. Cette approche a souvent été ultérieurement confirmée au niveau de l'instruction, des chambres d'accusation et parfois même des jugements. Au vu des arrêts des chambres d'accusation et des jugements basés sur ces éléments de preuve, il semble qu'il y ait confusion entre l'adhésion proprement dite, devant être prouvée par des actes matériels indiscutables, et les phases qui la précèdent de mise

sous influence des prêches radicaux, de la littérature terroriste et des réseaux sociaux ou autres .

Pour ces raisons, le Centre Tunisien pour la Recherche et les Etudes sur le Terrorisme a œuvré à la levée de ces ambiguïtés par la définition de critères objectifs et précis de différenciation des deux situations, et a considéré que la première phase des convictions intellectuelles théoriques ou idéologiques qui n'atteint pas le stade des actes matériels visant à impacter le modèle sociétal, ne dépasse pas le seuil de la conviction personnelle.

La seconde phase impliquant une traduction de ces convictions en actes objectivement identifiables, en changement d'apparence extérieure, en adhésion aux organisations terroristes et en la métamorphose de la personnalité de l'individu, justifie les poursuites judiciaires et les éventuelles sanctions des actes criminels. A ce sujet, Le CTRET a identifié dans cette étude les signes extérieurs d'appartenance aux organisations terroristes dont le serment d'allégeance, l'adoption d'un alias, la formation militaire, les séjours dans les camps d'entraînement ou les départs vers les foyers de tension à l'étranger et le « ribat ».

La structuration des organisations terroristes commençait après la révolution avec un caractère essentiellement masculin mais notre étude aboutit à un constat de l'importance grandissante de la place de la femme qui se limitait initialement à un rôle quasi

subalterne. Le développement du courant jihadiste a dépassé l'exclusivité masculine et ouvert de nouveaux espaces d'activisme féminin spécifiques.

Le terrorisme féminin nécessiterait certainement une étude spécifique mais nous pouvons avancer que le classement d'Ansar Echaria comme organisation terroriste, la persécution et l'élimination de ses leaders, ont poussé ces mouvements à réévaluer le rôle des femmes et à l'élargir, justifiant de fait un dépassement de leurs missions traditionnelles d'appui et d'assistance, et leur accession à des postes de commandement de la plus haute importance dans la hiérarchie interne de ces groupes.